

DELIBERATION

Séance du Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué par lettre du lundi 07 novembre 2022, s'est réuni le lundi 14 novembre 2022, sous la présidence de David ROBO, Maire

Présents :

M. ROBO, M. ARS, Mme PENHOUE, M. AZGAG, Mme JEAN, M. GILLET, M. THEPAUT, Mme LE PAPE, M. LE BRUN, Mme DELATTRE, M. LE GUERNEVE, Mme BAKHTOUS, Mme MANCHEC, M. LALOUX, M. RICHER, M. ROUILLON, Mme LE TUTOUR, Mme CLEQUIN, M. RIVERY, Mme BAROIN, M. PAGE, M. KERMORVANT, Mme BODIGUEL, Mme SCHMID, M. HUGÉ, M. GICQUEL, Mme DEVOILLE, Mme TALMON, Mme BOEDEC, M. POIRIER, M. LE MOIGNE, M. UZENAT, M. AUFFRET, M. LE MESTRE, Mme MONNET, Mme KERGOSIEN, M. RIOU

Pouvoirs :

Mme LE HENANFF représenté(e) par M. LE GUERNEVE
Mme PÉLERIN représenté(e) par M. ARS
M. MAHE O'CHINAL représenté(e) par Mme MANCHEC
M. D'ABOVILLE représenté(e) par M. RICHER
Mme KERGUERIS représenté(e) par M. AZGAG
Mme BERTHIER représenté(e) par M. UZENAT
Mme DUMAS représenté(e) par M. POIRIER

Absent(s) :

M. MENIER

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022

Avez-vous des remarques sur le procès-verbal de la précédente séance ?

M. AUFFRET : Deux choses, un je crois que je suis le benjamin, c'est vrai que c'est quelque chose que je ne revendique pas trop mais je préfère le dire

M. LE MAIRE : Ça passe vous savez M. AUFFRET, ça passe, donc M. AUFFRET est le secrétaire de séance.

M. AUFFRET : Deuxième chose, lors du précédent conseil, vous vous étiez engagés à ce que me soit communiqué les budgets de la phase 1 de l'étude 1 et ceux de l'étude 2 du plan alimentaire territorial ainsi que la liste des financements dont a bénéficié la ville lors du plan de relance. Et je n'ai reçu à ce jour donc je me permets

M. LE MAIRE : Le courrier est en instance mais je peux le donner pour l'assemblée. Au titre de France Relance pour 2022, nous avons perçu 31 944 € pour la chaufferie de l'école de la Rabine, nous avons perçu 25 760 € pour le système de pilotage de la Chapelle Saint Yves. Nous avons perçu 50 000 € pour le parcours cyber sécurité. Nous avons acquis 16 200 € pour les capteurs CO2 dans les écoles. Et au titre de 2021, 36 000 € pour la piste cyclable bidirectionnelle sur la Rabine et 25 000 € pour le local du cimetière de Boismoreau. Et nous vous communiquerons en première commission de janvier, les chiffres de la ville pour Action cœur de ville et avec l'OPAH-RU. Avez-vous d'autres remarques ? Il n'y en a pas.

Point n° : 1

Séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL

Autres organismes extérieurs - Désignation des représentants de la ville

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Suite à la modification du tableau du Conseil municipal, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir procéder aux désignations afférentes des représentants de la ville pour siéger au sein de différentes instances et organismes extérieurs tels que présentés ci-après.

Vu l'avis de la commission plénière du 3 novembre 2022 ;

Je vous propose :

- de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour ces représentations ;
- de désigner les représentants de la Ville de Vannes tel que proposé ci-après ;

Désignation/objet	Membres à désigner
Comité éthique	Titulaire : Fabien LE GUERNEVÉ
Conseil de discipline régional de recours - Commission Permanente	Titulaire : Fabien LE GUERNEVÉ
Commission Consultative des Services Publics Locaux - CSPL	Titulaire : Fabien LE GUERNEVÉ
Commission Aménagement Rive Gauche	Titulaire : Fabien LE GUERNEVÉ
SPL Golfe du Morbihan Vannes Tourisme - Assemblée générale	Titulaire : Fabien LE GUERNEVÉ
SPL Golfe du Morbihan Vannes Tourisme - Conseil d'administration	Titulaire : Fabien LE GUERNEVÉ
Passage inférieur de Kérino - Comité exécutif	Suppléant(e) : Fabien LE GUERNEVÉ

- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 38 voix

Abstentions : 5 voix.

Point n° : 2

Séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL

Délégation de compétences du Conseil municipal au Maire

M. David ROBO présente le rapport suivant :

L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses compétences.

Le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil municipal.

En cas d'empêchement du Maire, les décisions ayant fait l'objet de la délégation seront prises par l'Adjoint(e) au Maire bénéficiant d'une délégation générale de fonction et de signature.

Je vous propose :

- de donner délégation au Maire, et en cas d'empêchement du Maire à l'Adjoint(e) au Maire bénéficiant d'une délégation générale de fonction et de signature, pour la durée de son mandat, dans les domaines énumérés à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, à savoir pour :
 - 1) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
 - 2) fixer, dans les limites prévues par délibérations de cadrage annuelles, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
 - 3) procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal lors de l'approbation des délibérations budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires,
 - 4) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - 5) décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

- 6) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 7) créer, modifier ou supprimer, les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 8) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 9) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 10) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- 11) fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 12) fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 13) décider de la création de classes dans les établissements d'enseignements,
- 14) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 15) dans les conditions fixées par la délégation des droits de préemption urbains définis par les articles L 211-1 et suivants du code de l'urbanisme, le Maire peut déléguer cet exercice à l'établissement public de Bretagne pour des transactions immobilières d'un montant maximum de 10 millions d'euros. Conformément aux dispositions de l'article L 213-3 du code l'urbanisme,
- 16) intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, à savoir toute demande ou toute défense relevant d'un domaine de compétence de la commune, engagée dans son intérêt tant devant une juridiction administrative que devant une juridiction judiciaire - avec ou sans constitution de partie civile - de premier, second degré ou en cassation ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre d'une telle décision (mémoires, ...), et de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 €,
- 17) régler les conséquences dommageables de tous accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux,
- 18) donner, en application de l'art L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- 19) signer les conventions prévues par la quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et les conventions prévues par l'article L 332-11-3 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser une participation à la réalisation d'équipements publics,
- 20) réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 10 millions d'euros
- 21) exercer au nom de la commune le droit de préemption commercial en application de l'article L.214-1 et suivants du Code de l'urbanisme, et ce dans les conditions fixées par la délibération du Conseil municipal du 21 mai 2010 ;
- 22) dans les conditions fixées par les articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme, le Maire peut déléguer l'exercice du droit de priorité à l'établissement public de Bretagne pour des transactions immobilières d'un montant de 10 millions d'euros,

DELIBERATION

- 23) prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,
 - 24) autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
 - 25) demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,
 - 26) procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.
- d'autoriser le Maire, y compris en cas d'empêchement de ce dernier, à donner délégation de signature au Directeur général des services, au Secrétaire général, aux Directeurs généraux adjoints, aux directeurs et aux chefs de services, pour les décisions ci-dessus listées.

Débat

M. UZENAT : Monsieur le maire, chers collègues, donc c'est un bordereau d'habitude présenté en début de mandat plus traditionnellement. Là j'imagine que c'est lié à l'évolution au sein de votre majorité, à la désignation de votre nouveau premier adjoint, moi j'avais simplement deux questions-remarques. J'avais déjà eu l'occasion d'intervenir sur ce sujet, à savoir qu'il n'y a donc qu'un seul adjoint, en l'occurrence le premier adjoint qui dispose d'une délégation de signature. On avait eu l'occasion de s'en étonner.

M. LE MAIRE : Il y a 2 autres adjoints qui en disposent, c'est M. ARS et Mme JEAN presque exclusivement pour les hospitalisations à la demande d'un tiers, on doit se rendre au commissariat et on ne peut pas prévoir si je suis présent ou M. LE GUERNEVE à l'instant où s'est demandé.

M. UZENAT : Parce que c'est vrai qu'avec même un ou 2, au-delà des conditions que vous évoquiez, c'est vrai que c'est beaucoup plus restrictif que dans d'autres collectivités de taille équivalente. Et puis ça pose une question, évidemment, on ne vous souhaite rien de mal ni à vous ni à votre premier adjoint. Mais si d'aventure pour une raison ou pour une autre, à la lecture du bordereau, en tout cas, ça pouvait laisser penser que la collectivité pouvait se retrouver sans représentant dûment habilité, même si évidemment il y a toujours la possibilité de prendre un arrêté à caractère exceptionnel. Mais en tout cas, cette organisation-là présentait pour nous un certain nombre de risques. Et puis la deuxième question qui a directement trait à ce bordereau c'est qu'en janvier 2022 puisqu'on a fait la comparaison avec la délibération de début de mandat qui a eu des modifications essentiellement à la marge, essentiellement rédactionnelles, mais il y a une modification significative, que nous ne retrouvons pas dans cette délibération, qui concernait ses délégations de compétence, qui avait été actualisée lors du conseil municipal du 31 janvier 2022. On avait eu l'occasion d'ailleurs de s'exprimer sur ce sujet de voter contre, c'était pour intégrer l'établissement public foncier régional et réhausser les niveaux d'intervention, c'est-à-dire vous disposiez d'une délégation de compétence jusqu'à 10 millions d'euros, ça concernait le point 15 et le point 22 de ses délégations de compétences. On a eu l'occasion de dire que notre point de vue, rien ne le justifiait parce que nous pouvions réunir plus régulièrement le conseil municipal en ce sens donc est-ce que nous devons déduire de leur absence dans ce bordereau

que finalement vous avez renoncé à ses dispositions ?

M. LE MAIRE : Non, c'est un oubli. Je le modifie en séance, je maintiens effectivement...

M. UZENAT : Donc je vous aide à écrire les délibérations, et bien écoutez je suis ravie de vous rendre service mais dans ces conditions, nous ne voterons pas cette délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 39 voix

Contre : 5 voix.

Point n° : 3

Séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2022

RESSOURCES HUMAINES

Maires, Adjoint(es), Conseillers(ères) municipaux(ales) délégués(es) et Conseillers(ères) municipaux(ales) - Indemnités de fonction - Enveloppe globale indemnitaire

M. David ROBO présente le rapport suivant :

En application des dispositions des articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et R 2123-23 du Code général des collectivités territoriales, les Conseils municipaux peuvent allouer aux Maire, Adjoint(es) et Conseillers(ères) municipaux(ales), des indemnités pour l'exercice effectif de leurs fonctions, dans les limites définies par les textes en vigueur.

Ces indemnités sont calculées en pourcentage du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique, selon l'importance de la population de la commune et dans le respect de l'enveloppe globale indemnitaire (composée de l'indemnité maximale du Maire et des indemnités maximales des Adjoint(es) en exercice).

Pour une commune de 50 000 à 99 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire ne peut dépasser 110% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027 depuis le 1^{er} janvier 2019) et celui des indemnités des Adjoint(es) 44 %.

L'indemnité du Maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum. Le Maire peut cependant demander de façon expresse, à ne pas bénéficier de l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue et le Conseil municipal peut par délibération la fixer à un montant inférieur.

Je vous propose de :

- fixer le montant de l'indemnité de fonction du Maire à un taux inférieur à 110% ;
- retenir les taux suivants pour la constitution de l'enveloppe financière dans le respect de l'enveloppe globale indemnitaire permettant le versement de ces indemnités pour, respectivement, les fonctions de maire, d'adjoints au

maire, de conseillers municipaux délégués et de conseillers municipaux des communes dont la population est comprise entre 50 000 et 99 999 habitants :

Fonction	Indemnités en % du montant de référence (*)
Maire	99,00 %
Maire-adjoint(e) ayant délégation générale de fonction et de signature du Maire	35,00 %
Adjoint(e)	25,00 %
Conseiller(ère) délégué(e)	12,20 %
Conseiller(ère)	6,00 %

(*) Traitement correspondant à l'indice brut terminal de la Fonction Publique - Article L. 2123-20 (I) du Code Général des Collectivités territoriales

- prévoir que la présente délibération prendra effet à compter de son adoption par l'assemblée délibérante de ce jour ;
- donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Débat

M. UZENAT : Alors nous approuverons cette délibération, parce qu'il s'agit finalement de la première étape de l'enveloppe globale indemnitaire avec un niveau d'indemnisation qui en l'occurrence ne prête pas à remarques particulières mais nous interviendrons sur le bordereau suivant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 4

Séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2022

RESSOURCES HUMAINES

Maires, Adjoints(es), Conseillers(ères) municipaux(ales) délégués(es) et Conseillers(ères) municipaux(ales) - Indemnités de fonction - Majorations

M. David ROBO présente le rapport suivant :

En application des dispositions des articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et R 2123-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les taux retenus pour la constitution de l'enveloppe financière des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe globale indemnitaire, peuvent être majorés à trois titres :

- commune chef-lieu de département,
- commune classée station de tourisme,
- commune attributaire de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Je vous propose :

- d'appliquer les majorations prévues par le CGCT pour les communes chefs-lieux de département (+ 25 %), pour les communes classées station de tourisme (+ 25 %) ainsi que pour les communes attributaires de la DSU (taux de la strate + 100 000 habitants) ;
- d'attribuer au Maire, aux Adjoints(es), aux Conseillers(ères) municipaux(ales) délégués(es) et aux Conseillers(ères) municipaux(ales), une indemnité dont le taux est mentionné dans le tableau suivant :

DELIBERATION

TAUX DES INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction	Indemnités en % du montant de référence (*)
Maire	180,00 %
Maire-adjoint(e) ayant délégation générale de fonction et de signature du Maire	70,00 %
Adjoint(e)	50,00 %
Conseiller(ère) délégué(e)	18,30 %
Conseiller(ère)	6,00 %

(*) Traitement correspondant à l'indice brut terminal de la Fonction Publique - Article L. 2123-20 (I) du Code Général des Collectivités territoriales

- de prévoir que la présente délibération prendra effet à compter de son adoption par l'assemblée délibérante de ce jour ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Débat

M. UZENAT : Monsieur le maire, cher collègues, là aussi une délibération sur laquelle nous intervenons quand elle est présentée. Donc là, essentiellement il s'agit d'une modification rédactionnelle sur la précision en tout cas concernant votre premier adjoint. Pour autant, nous maintenons les positions qui étaient les nôtres en ce début de mandat. Donc, à savoir que même si vous affichiez sur la précédente délibération, la volonté de ne pas aller au maximum des 110 %. En réalité, avec ces 180 % et les 87 % au titre de l'indemnité de votre présidence de l'agglomération. Vous atteignez bien le plafond prévu par la loi, savoir 1,5 fois l'indemnité parlementaire, donc 8 500 €. Nous nous avons une position très claire sur le sujet. Nous défendons une diminution de 25 % des indemnités du Maire, en l'occurrence, par rapport aux 180 % que vous proposez, nous serions autour de 140, c'est-à-dire le double du premier adjoint, ça nous semble tout à fait raisonnable pour donner là aussi parce que nous tenons à faire œuvre de transparence à communiquer les montants en net encore une fois avant impôt. Donc, comme les conseillers municipaux de base donc avec 6 % de l'indice brut terminal. Nous percevons avec la revalorisation des 3,5 % parce que l'indemnité des élus est assise sur celle des agents de la fonction publique donc 208 €, pour les conseillers délégués un peu plus de 600 € avec 18,30 %. Les adjoints 50 % à 1 600 €. Le premier adjoint donc à 70 % au-delà de 2 200 €. C'est d'ailleurs les 70 % des conseillers régionaux et à 180 % on est au-delà des 5 800 €. Donc nous nous exprimons notre position, il aurait fallu diminuer significativement, en tout cas, le niveau d'indemnisation du maire parce que pour les autres élus, nous ne contestons pas les montants proposés. Il nous semble tout à fait proportionné, par ailleurs, un point important sur lequel nous étions déjà intervenus. C'est le fait

d'appliquer la majoration prévue au titre de la DSU, autant les deux premières pour les stations de tourisme et chef-lieu de département, ça nous semble parfaitement justifiée pour la DSU. A partir du moment où la ville perçoit cette dotation de solidarité urbaine, si bien qu'il y ait des populations en très grande difficulté, ça nous semble pas corrélée à la nécessité de revaloriser cette indemnité, donc nous déposons un amendement en séance pour demander le retrait de cette majoration qui ne correspond pas à la diminution de 25 %, mais qui permettra malgré tout de réduire quelque peu l'indemnité du maire dans des proportions encore une fois tout à fait raisonnable parce que nous avons parfaitement conscience que cet engagement est comment dire suffisamment lourd pour mériter une indemnité adaptée donc je vous propose, comme nous l'avons fait en début de mandat, un amendement pour retirer cette majoration au titre de la DSU

M. LE MAIRE : Je passerais au vote M. UZENAT, votre amendement. Effectivement c'est une position constante que vous avez depuis 2014 de demander à ce qu'on enlève cette majoration de 25 %. Je me pose toujours cette question, quand vous avez précédemment demandé à ce que le maire affiche ou éclaire ces indemnités. Qu'est-ce que vous recherchez ? Effectivement comme vous dites j'ai 5 700 et quelques euros en tant que Maire de Vannes. Poser des questions, insinuer des choses sur les rémunérations des élus, c'est renforcer le fossé qui se creuse entre nos concitoyens et les élus de la république que nous sommes, que nous soyons dans la majorité ou dans l'opposition. Beaucoup de mes collègues ici ont des activités à côté font des choix de temps partiel ou de réduction d'activité pour mener à bien leurs missions. Je n'ai pas le sentiment que les élus de cette majorité, de cet exécutif, mais comme c'est le cas au conseil départemental, au conseil régional ou à l'intercommunalité ne méritent pas ces indemnités par rapport aux engagements qui sont les leurs, aux choix qu'ils font. Et aussi je me répète aux sacrifices qu'ils ont dû faire pour certains, on ne fait pas de la politique pour de l'argent, mais pour autant je n'estime pas que nous soyons indûment indemnisés par rapport aux choses que nous faisons par rapport aux responsabilités qui sont les nôtres, en tout cas, les miennes. J'ai toujours été assez circonspect effectivement sur ce type d'intervention. Vous le rappelez quand même nous respectons la loi et rien que la loi, il n'y a pas de passe-droit, il n'y a pas de contournement de la loi, je pense que nous avons toujours été transparents. Je rappelle aussi que ce soir l'amendement que vous déposez, il est uniquement par rapport à l'indemnité du Maire. Le Maire que je suis et je suis prêt à faire une comparaison avec un certain nombre de villes moyennes de Bretagne ou de France, je n'ai pas de voiture de fonction, je n'ai pas de chauffeur, je ne me fais pas voter en début d'année, une indemnité de représentations qui vont jusqu'à 15 à 20 000 € pour des élus de villes moyennes, choses que je pourrais faire voter par le conseil municipal. Jamais depuis que je suis maire, je ne me suis fait voter cette indemnité, depuis maintenant 11 ans. Donc voilà, ce chiffre peut paraître important, conséquent par rapport à la vie de certains de nos concitoyens. Mais je ne pense pas que ce soit le bon moyen de rassurer nos concitoyens par rapport aux désintéressements que celui des élus et de la quasi-totalité de cette assemblée.

M. UZENAT : Nous sommes fidèles à nos lignes respectives et c'est tout à fait appréciable que l'on puisse en débattre de façon sereine. En effet, on a un profond désaccord sur le sujet. Même si les mots que vous employez ce soir sont plus mesurés et je tiens à vous en remercier. À partir du moment où c'est notre point de vue, nous parlons d'argent public, il n'y a aucun tabou à avoir et je l'ai dit tout à l'heure, vous savez les uns et les autres ici que je suis conseiller régional. Mon indemnité de conseil régional elle est à 70 % de l'indice brut terminal donc le montant que j'ai donné pour le premier adjoint, c'est le montant pour un conseiller régional. J'estime que nous n'avons strictement rien à cacher et en l'occurrence dans mon propos, si vous l'avez vraiment bien entendu, je ne jette le soupçon absolument sur personne. J'ai même dit que nous estimions avec les majorations, que les indemnités versées au premier adjoint, aux adjoints au maire, aux conseillers délégués ne souffraient pas de remarques particulières parce que c'est vrai que c'est un niveau d'engagement. Nous en avons parfaitement conscience. Pour autant, si nous étions sur les 25 % de diminution sur

lesquelles nous nous étions engagés et donc avec la suppression de la majoration liée à la DSU, on est en deçà des 25 % mais en admettant qu'on applique 25 %, le maire que vous êtes continuerait à percevoir une indemnité supérieure à 4 500 € avec les 2 800 € au titre de président de l'agglomération, ça fait 7 000 € par mois. Je pense que même en période d'inflation, il n'y a pas de problème de pouvoir d'achat et que c'est suffisamment proportionné à l'engagement qui est le vôtre et que nous ne contestons pas. Donc voilà, c'est simplement la demande. Je ne sais pas si vous m'écoutez... En tout état de cause, il n'y a aucun soupçon de notre part. Au contraire, je pense que faire œuvre de transparence, nous avons tous à y gagner, justement pour expliquer aussi l'engagement que ça représente parce que beaucoup de citoyens n'imaginent pas les heures qui peuvent être passées parce qu'au-delà des réunions aujourd'hui ou dans les commissions. Il y a du temps, parfois très tôt le matin, très tard le soir, le week-end, des situations difficiles pour vous notamment en tant que Maire donc que nous ne contestons rien de tout cela, absolument rien de tout cela. Simplement, de notre point de vue, il y a une proportion, c'est cette proportion que nous n'apprécions pas de la même façon. Je tenais simplement à le préciser.

M. LE MAIRE : Une dernière précision, par rapport au train de vie de cette collectivité, toute réception confondue du 1er janvier au 31 décembre à l'hôtel de ville, ou parfois dans les maisons de quartier ou ailleurs, c'est 22 000 € pour la ville de Vannes. Je mets au défi les collectivités de notre taille de dépenser aussi peu d'argent public.

M. UZENAT : Transparence, transparence, parfait. Nous aurons l'occasion d'en débattre lors des orientations budgétaires, mais plus vous nous donnerez des chiffres, plus nous en serons heureux. J'ai le sentiment que finalement, en tout cas c'est la façon dont nous pouvons le percevoir, mais vous n'êtes finalement pas si à l'aise que ça puisque vous êtes obligés de donner ces chiffres. Est-ce que j'ai émis des doutes sur le niveau d'engagement financier de la collectivité s'agissant des réceptions, etc ? Jamais à l'occasion d'aucun débat budgétaire parce qu'en effet les chiffres sont là, assez mesurés. C'est très bien. S'il y avait eu matière à redire, nous l'aurions fait depuis toutes ces années, je pense que maintenant vous nous connaissez. Donc simplement sur ce sujet des indemnités, nous souhaitons apporter cette précision en déposant cet amendement et en garantissant bien le caractère proportionné et en expliquant aussi de façon tout à fait transparente, que cet engagement très significatif de la part des élus municipaux et intercommunaux, nécessite un niveau d'indemnité qu'il est bon de connaître parce que si vous dites à un citoyen, c'est 70 ou 50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, je ne suis pas sûr que ça lui parle. Donc, c'est simplement cette approche qui nous semble importante.

M. LE MAIRE : Je commence par mettre au vote l'amendement déposé par M. UZENAT. Par 5 voix pour et 39 voix contre, l'amendement est rejeté.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 39 voix

Contre : 5 voix.

Point n° : 5

Séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2022

ASSEMBLEES

EPCI - Année 2021 - Rapports d'activité

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, les rapports annuels retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent faire l'objet d'une communication en Conseil municipal.

Vu l'avis de la commission plénière du 3 novembre 2022 ;

Je vous propose :

- de prendre acte de la communication des rapports d'activité joints, pour l'année 2021 :
 - ✓ du Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVa) ;
 - ✓ du Syndicat de traitement des déchets ménagers du Sud-Est Morbihan (SYSEM) ;
 - ✓ du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (PNR) ;
 - ✓ du Morbihan Energies.

Débat

M. UZENAT : Monsieur le Maire et finalement indirectement mais quand même, Monsieur le président de l'agglomération, parce que nous avons le rapport d'activité de Golfe du Morbihan Vannes agglomération et également le rapport du SYSEM puisque ma question est liée au sujet des déchets. Nous avons eu à connaître il y a maintenant quelques mois un conflit social sur le territoire qui avait été initié par les agents riveurs de notre collectivité et il se trouve selon les informations qui m'ont été communiquées qu'un préavis de grève a été déposé pour le 10 novembre à la suite de la réunion d'un comité technique où finalement, il n'y a pas eu d'accord entre la collectivité que vous présidez et les représentants syndicaux. Or, nous avons bien vu à l'occasion de ce conflit social que notre territoire dans son ensemble

a été largement impacté. Ce fut l'occasion au-delà des applaudissements pendant la crise sanitaire de démontrer par le contre-exemple d'une certaine manière, l'utilité sociale de ces métiers de première ligne et donc la question que je souhaitais, par rapport à ce préavis de grève pour le 22 novembre, date qui a été retenue, savoir si les négociations qui sont prévues en amont de ce conflit social prévu par la loi vont bien avoir lieu, si vous prévoyez bien de pouvoir faire des efforts parce que les informations là aussi qui m'ont été communiquées semblent en tout cas attester, alors c'est normal, les représentants syndicaux sont dans leur rôle, mais que la collectivité par rapport à certains engagements qui avaient pu être pris a tendance à essayer de faire le service minimum donc est-ce que vous pouvez nous en dire davantage, même si ça n'est pas exactement la compétence de la commune. Notre ville avait été très directement impactée y compris en termes d'image, au-delà des sujets de salubrité publique. Donc je souhaite saisir l'opportunité en amont, évidemment, parce que tout conflit évité est toujours une meilleure nouvelle pour le territoire, savoir si vous prévoyez bien de faire le nécessaire pour éviter le déclenchement effectif de ce nouveau conflit social qui s'annonce, pour l'instant ce n'est qu'au stade du préavis de grève.

M. LE MAIRE : Effectivement, un préavis de grève a été déposé pour le 22 novembre à la suite du comité technique de GMVa qui a eu lieu jeudi matin. Les partenaires sociaux siégeant à ce comité technique ont refusé mes propositions d'avancée salariale, pour trois catégories au sein des cinq catégories qui représentent l'ensemble de GMVa, sur la prévoyance ainsi que les primes de pénibilité. Au-delà du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet, et j'ai toujours dit qu'il était légitime que nos collaborateurs soient augmentés car ils ne l'ont pas été depuis des années, pour autant c'est une décision du gouvernement sans contreparties de ce même gouvernement. Nous savons très bien que nous aurons sans doute une nouvelle augmentation à la vue de l'inflation au 1er trimestre 2023, qui selon nos informations, sera comprise entre 2 et 2,5 %. Les partenaires sociaux de l'agglomération ont refusé ces différentes avancées. Mettre 500 000 € de plus en masse salariale, en plus du point d'indice, en plus de ce qu'on appelle le GVT, la collectivité GMVa ne peut se permettre d'aller plus loin au vue de sa santé financière. Comme la loi la règlemente, il y aura une nouvelle réunion de concertation et négociation avec les partenaires sociaux cette semaine ou la semaine prochaine.

M. UZENAT : Simplement pour qu'il n'y ait pas de doute pour la bonne compréhension des citoyens, les 500 000 € que vous évoqués ne sont pas exclusivement fléchés en direction des agents peup.

M. LE MAIRE : Non, exceptés les vingt plus grands cadres qui ne bénéficieront pas de ces avantages.

M. RIOU : Notre conseil se livre chaque année à cet exercice de « prendre acte » des rapports d'activité des EPCI auxquels appartient la ville de Vannes. Cet exercice, incontestablement indispensable et nécessaire dans son principe, est, dans sa mise en œuvre, particulièrement frustrant pour les conseillers minoritaires que nous sommes. En effet, d'une part, il intervient 11 mois et demi, pour ne pas dire un an, après les actions décrites ; d'autre part, il nous demande de nous contenter de « prendre acte », sans nous laisser aucune marge pour mener une évaluation critique et constructive de ces actions. Je ciblerai mes propos sur le rapport de GMVa où j'ai relevé deux points.

1° Deux ratios présentés pour caractériser les ressources de GMVa en regard des ratios nationaux moyens sont tout à fait éclairants, et singularisent nettement notre communauté. Le produit des impositions directes ramenés au chiffre de la population est, pour GMVa, de 269 euros quand il s'élève à 349 euros pour la moyenne nationale. Quant à l'encours de notre dette, il représente 25,1% de nos recettes réelles de fonctionnement, quand ce ratio est de 79 % au niveau national. Fiscalité et emprunts sont deux ressources essentielles de notre collectivité. Dans les deux cas, par choix politique, vous avez significativement contraint ces

deux ressources. En matière d'orthodoxie financière, ces deux choix sont vertueux. En matière de choix politique, ils le sont beaucoup moins. En effet, les effets de la crise climatique que subissent aujourd'hui nos concitoyens, d'autant plus durement qu'ils ont de faibles ressources, auraient pu être atténués par une politique ambitieuse d'investissement dans le domaine des énergies non polluantes, de la raréfaction de la ressource en eau, du développement des transports collectifs interurbains, de l'habitat accessible, et dans bien d'autres domaines. Cette politique ambitieuse aurait d'ailleurs été facilitée par la faiblesse des taux d'emprunt. Et les effets sociaux de cette crise auraient pu être plus facilement supportables par nos concitoyens à faible revenu si avaient été mobilisés, en fonctionnement, nos ressources pour mettre en place des instruments de solidarité. Notre communauté a préféré des choix financiers à des choix politiques. C'est regrettable, d'autant plus à l'heure où les taux d'emprunt remontent à un niveau significatif.

2° Le rapport de GMVa prend le parti de systématiquement, comme l'année dernière, mettre en lumière ce qu'il qualifie d'« actions en faveur du développement durable ». Il est bien dommage qu'il ne s'applique pas plutôt à relever les actions engagées contre la crise environnementale (crise climatique et atteintes à la biodiversité en particulier). En effet, la notion de développement durable est une notion floue, mal définie, au point que de plus en plus de scientifiques et d'analystes la qualifient d'oxymore. Elle est en tout cas peu en rapport avec la lutte contre les causes et les effets de la crise environnementale, qui devraient pourtant constituer l'alpha et l'oméga de l'action de GMVa relativement à ses champs de compétences (habitat, mobilité, gestion de l'eau, etc.). Ce choix explique l'aspect un peu dérisoire des actions ainsi mises en lumière au regard des enjeux : dématérialisation, numérisation, incitations diverses, décidément, et pour ce qui me concerne, au regard des enjeux, le compte n'y est pas.

M. LE MAIRE : Je comprends votre frustration M. RIOU de ne pas siéger à Golfe du Morbihan Vannes agglomération et ce qui fait que vous avez une analyse erronée de ce que fait cette collectivité en fonction des publics les plus fragiles, les plus précaires. Je pense à la tarification sociale. Je pense à la construction pour le restaurant du cœur d'un centre à St Avé et de la mise en place, c'est récent, de quotients familiaux des différents services de l'agglomération. Nous sommes au plus près dans les compétences qui sont les nôtres à GMVa, de nos concitoyens qui sont en difficulté ou en précarité. Et par rapport à ce qui est développement durable, vous l'appelez comme vous voulez, s'il y a bien une collectivité qui a été depuis de très nombreuses années plutôt en pointe sur ces thématiques, c'est bien l'agglomération et elle le prouve à travers toutes les politiques qu'elle mène, tous ces budgets annexes qu'elle peut avoir sur l'eau et l'assainissement, sur la taxe GEMAPI. Vous nous reprochez de ne pas lever suffisamment l'impôt, dans vos propos. Nous venons de lever pour la première année effectivement la taxe GEMAPI car nous sommes sur un territoire très fragile. Je pense que c'est une méconnaissance de cette collectivité et de ce qu'elle fait au quotidien.

M. RIOU : Je vous rassure Monsieur le maire, je me tiens très informé du travail de GMVa et je ne partage absolument pas les considérants de votre réponse. Pour ne prendre qu'un seul exemple, qui est celui en matière des causes de la crise climatique, la question du transport où dans le bilan de l'activité de GMVa, je crois pouvoir dire que rien, je dis bien rien, n'est mené en matière de transport interurbain.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que vous appelez interurbain ?

M. RIOU : La liaison entre les différentes communes de l'agglomération qui permettrait aux milliers de salariés entrant tous les jours à Vannes en voiture de trouver d'autres solutions que celle que d'ailleurs vous allez sans doute proposer, de fluidifier l'entrée de la voiture dans la ville de Vannes. Nous savons que c'est exactement la politique inverse qu'il faudrait mener mais encore faudrait-il pour cela que nous ayons investi dans un certain nombre de

domaines comme le transport collectif interurbain. Mais à part l'équipement multimodal de la gare de Vannes qui, à mon avis, n'aidera pas beaucoup les salariés habitant à Elven et venant à Vannes de régler leurs problèmes. Je ne vois pas d'investissements réalisés en la matière.

M. LE MAIRE : Nous sommes en fin de DSP de transport public à GMVa. Depuis maintenant 4 ans, il y a une vraie prise en considération de ce développement des populations sur les communes en première ou deuxième couronne avec une multiplication des lignes. Je vais prendre en exemple une commune comme Monterblanc, une commune qui voit sa population augmenter tous les ans. Il y a eu un doublement voire un triplement des fréquences quotidiennes entre la ville centre et Monterblanc. M. RIOU, l'agglomération chaque année met déjà 5 millions d'euros sur la table. Nous n'avons pas l'intention de diminuer cette somme dans les années à venir. Nous travaillons aujourd'hui à cette future DSP qui entrera en vigueur en 2024, en fléchant en priorité les zones d'activité.

M. RIOU : Puisque nous faisons un bilan, nous allons prendre acte d'une activité. La crise à laquelle nous sommes confrontés en matière climatique, etc. est annoncée depuis longtemps. Nous n'y sommes toujours pas sur les investissements qu'il aurait fallu faire, mais il aurait fallu pour cela que vous sacrifiez cette religion anti-emprunt qui aurait pu vous permettre de mener les investissements nécessaires les années précédentes. Vous me dites en 2023 et 2024, nous allons faire mais c'est dans les 10 précédentes années qu'il aurait fallu faire. Le problème est que, obnubilé par cette orthodoxie financière qui vous mène tant à GMVa comme à la ville de Vannes, vous n'avez pas voulu engager à l'époque les investissements nécessaires et aujourd'hui, sans mauvais jeu de mot, vous courez après le train.

M. LE MAIRE : Je le dis, je ne suis pas anti-voiture. Le réseau de transport en commun, n'est pas suffisant aujourd'hui, mais je l'ai dit tout à l'heure, depuis 2017/2018, il s'est considérablement développé, et il s'est aussi développé à travers l'achat de 9 bus électriques dont 7 depuis que je suis président. Une nouvelle commande au conseil communautaire a été faite. Et puis aujourd'hui, nous savons que ceux qui sont le moins enclins à prendre les transports en commun parmi les français, ce sont les Bretons qui sont très attachés à la notion de véhicule individuel. Les politiques tarifaires que nous mettons en place pour les transports en commun pour un actif c'est 0,60 € par jour. Mais il faut que le bus aille plus vite et soit plus régulier. Je l'ai dit et redit, j'étais très favorable à un moment à la gratuité des transports en commun. Nous avons fait des sondages, depuis que je suis président à GMVa, et ce n'était pas ce qu'attendaient les gens qui prenaient le transport en commun tous les jours. Ils attendaient de la régularité et des performances plus importantes des transports en commun. C'est ce que nous allons faire dès le premier semestre 2023 avec des voies en site propre qui viennent de Séné à Vannes, qui viennent aussi des liaisons au sein de la commune. Ce que nous allons faire à l'avenir avec ce PEM ? Je vous sens sceptique sur ce PEM. Aujourd'hui, nous sommes la 3ème gare de Bretagne en terme de passagers et en terme de développement. Vous prenez le train souvent M. RIOU ? Moi pendant 5 ans, j'étais conseiller régional de l'opposition et j'allais à Rennes en train. J'ai vu l'évolution entre 2015 et 2020. Aujourd'hui, il est difficile de monter dans un TER le matin pour aller à Rennes entre 6h30 et 8h. Il est compliqué d'avoir un TGV quelle que soit votre destination, qu'elle soit rennaise ou parisienne. Donc ne dites pas que ce PEM ne rime pas à grand-chose. Et nous devons favoriser l'arrivée à la gare de Vannes par des transports doux qu'ils soient à pied, à vélo ou en transport en commun. C'est ce que nous allons faire en poursuivant ces voies en site propre qui viennent de l'extérieur ou interne à la ville.

M. UZENAT : En complément par rapport à ce que vous avez pu dire, nous avons déjà eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises, mais de nous réjouir finalement de votre changement de cap sur la gratuité. Nous avons eu l'occasion de le dire lors des dernières élections municipales, nous estimions que ce n'était pas la bonne orientation parce qu'il

ressortait déjà, honnêtement il n'y avait pas besoin d'études complémentaires, mais il ressortait déjà que les besoins étaient sur la régularité et sur la fréquence des bus, et donc la nécessité en effet d'investir. C'est un sujet depuis des années que mes collègues qui siègent depuis ici depuis 2008 ont eu l'occasion de porter à nombreuses reprises. Donc que vous ayez pris conscience de cette nécessité, c'est une bonne chose.

M. LE MAIRE : Je suis aux manettes, ce n'est pas la même chose.

M. UZENAT : Vous étiez aux manettes déjà en 2020 quand vous aviez annoncé cela aux vannetaises et aux vannetais. Vous avez évolué et c'est tant mieux. Et en effet, là, nous vous rejoignons, c'est-à-dire que la priorité après toutes ces années de retard, parce que nous pouvons quand même en faire le constat l'agglomération vannetaise et la ville de Vannes en particulier, comparativement aux autres collectivités de taille équivalente, accusent un retard très important en la matière. Donc oui évidemment sur les priorités que vous venez d'évoquer. Et en complément, le soutien apporté par la Région, notamment les transports interurbains, les lignes mutualisées. Je m'adresse à Monsieur le président de l'agglomération, les lignes mutualisées entre la Région et GMVa ont été mises en place au cours des dernières années pour permettre ainsi la desserte efficace des communes, non pas simplement celles les plus au nord de notre agglomération mais celles qui dépassent le cadre de l'agglomération qui sont desservies par des lignes BreizhGo pour pouvoir rejoindre Vannes et en particulier la gare routière et le futur pôle d'échange multimodal (PEM). En effet cela fait partie des sujets, mais nous le savons très bien, ces lignes mutualisées fonctionneront d'autant mieux qu'elles seront sans doute plus cadencées à terme et surtout qu'elles auront des conditions beaucoup plus faciles d'accès au centre-ville et aux principales infrastructures de transport pour garantir l'inter modalité. Donc ces sujets en tout cas sont assez largement partagés aujourd'hui sur ce territoire. Il est temps maintenant de passer à l'action. Si j'ai bien compris, vous allez d'ici la fin d'année nous faire des propositions. En tout cas c'est ce que vous avez dit lors du dernier conseil communautaire. Nous allons les regarder avec attention mais il faut agir désormais et agir vite.

M. LE MAIRE : Vous me tendez une perche en tant que conseiller régional. Vous parlez de mobilité. Je déplore, je ne comprends pas la décision du Président Chesnais-Girard de refuser le financement du giratoire du Liziec pour un territoire où il y a le plus de circulation en Bretagne après le bassin rennais, qui se développe le plus en termes de population et de développement économique. Ce dossier est porté depuis de nombreuses années sur ce territoire. Un ancien vice-président aux mobilités a toujours dit que la Région serait présente aux côtés du Département, de la ville et de l'agglomération ainsi que de la commune de Saint Avé, pour le financement de ce giratoire qui nous manque. Cet axe Rennes Nantes est complètement congestionné de plus en plus matin-midi et soir au détriment de ceux qui circulent sur le territoire, mais aussi de ceux qui circulent entre ces villes et cela pénalise nos entreprises. Je l'ai dit tout à l'heure à M. RIOU, je ne suis pas anti-voiture mais à un moment l'absence de ce financement de la part de la Région Bretagne sur cet équipement majeur pour le Département du Morbihan me laisse pantois. Je ne saisis pas ce refus du Président de la région de nous aider sur ce dossier.

M. RIOU : Vous venez d'évoquer le giratoire du Liziec, je me suis exprimé publiquement sur cette question. Cet équipement est certes bienvenu, dès lors que nous raisonnons en terme de fluidification des flux Est-Ouest et Nord-Sud à une réserve près et elle est majeure. C'est que quand je lis qu'il est destiné en particulier à faciliter l'entrée dans la ville de Vannes, des milliers de véhicules qui rentrent chaque jour, je dis qu'au regard des enjeux environnementaux que je viens d'évoquer, je suis intervenu dans le cadre de l'enquête publique, c'est une catastrophe. L'ordre du jour aujourd'hui, cela n'est certainement pas de favoriser l'entrée de la voiture que l'on soit pour ou que l'on soit contre, dans la ville.

M. LE MAIRE : Qui a tenu ces propos M. RIOU ?

M. RIOU : M. le Maire, c'est le dossier d'enquête et je note dans le projet tel en tout cas qu'il a été porté à la connaissance du public. A ce jour, ce projet ne prévoit aucun équipement, je dis bien aucun qui permettrait aux gens qui viennent en voiture, ceux pour qui vous avez de la sympathie. Ce projet ne contient aucun équipement qui permettrait à des gens raisonnables de poser leur voiture dans cette zone, d'emprunter derrière un dispositif de transport en commun cadencé à hauteur des besoins des salariés, c'est-à-dire à des horaires et à des rythmes qui permettent la prise de travail à des heures normales. Rien n'est prévu dans ce projet, dans le dossier tel qu'il est soumis à enquête publique.

M. LE MAIRE : Dans la version C, les transports en commun sont conçus pour être éventuellement prioritaires dans l'anneau de giration du giratoire.

M. UZENAT : Vous m'avez interpellé. Comme vous le savez évidemment, j'imagine en tout cas, il y a des discussions donc avec l'exécutif et en particulier avec le premier vice-président Michaël QUERNEZ, chargé du climat et des mobilités. Vous avez aussi l'élue référente pour le territoire de GMVa Anne Gallo. Donc j'ai pour habitude sur un dossier de pouvoir m'exprimer en détail quand j'ai l'ensemble des tenants et des aboutissants. Là et si vous êtes disposé à me communiquer les échanges, j'imagine qu'il y a eu des échanges de courriers, etc., je suis tout à fait preneur. En tout cas, il y a un élément qui me semble important au regard de la situation de la collectivité régionale que je connais plutôt bien après un an et demie maintenant. Ce sont les moyens de la collectivité. Les moyens de la collectivité et la dynamique de ses moyens, c'est-à-dire que, contrairement au bloc communal, nous en parlerons tout à l'heure à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, une région aujourd'hui et j'espère en tout cas que l'élu de votre majorité qui siège à la région partagera ce point de vue, n'a strictement aucune autonomie fiscale et financière. Aujourd'hui l'essentiel de nos recettes, quand nous faisons une progression en rythme annuel, nous sommes sur une progression des recettes d'1%. Quand vous savez que l'année prochaine, l'inflation est annoncée entre six et sept, nous voyons bien que cette dynamique de recette est notoirement insuffisante, et de l'autre côté, et notamment sur le sujet des mobilités là lors de la dernière session régionale, nous avons voté 20 millions d'euros supplémentaires pour nous donner délégation de service public de transport qui intègre évidemment les liaisons routières, qui intègrent les bateaux, etc. Donc à un moment donné, il y a la question des moyens et je sais que des discussions aussi sont en cours à l'échelle des bassins d'emploi pour réfléchir, peut-être demain, à l'idée d'un versement « mobilité » qui pourrait en partie être fléché à l'échelle régionale, parce qu'il nous est demandé d'intervenir notamment sur la question du train. Il nous est demandé d'intervenir sur un ensemble d'infrastructures d'intérêt régional dont nous ne contestons pas l'utilité mais de l'autre côté, les recettes sont perçues par les collectivités du bloc communal, notamment l'intercommunalité. Donc à un moment donné, vous pouvez nous dire, le projet est autour de 60 millions d'euros, la collectivité régionale avec un panier de recettes extrêmement contraint, même pas assis aujourd'hui vous le savez, vous avez été conseiller régional, sur les cartes grises et sur la TICPE donc licence des produits fossiles, ce qui est amené à disparaître, ça n'a de fait aucun sens aujourd'hui. Vous demandez cet investissement, mais évidemment vous n'êtes pas les seuls à l'échelle de la Région Bretagne, il y a d'autres sollicitations.

M. LE MAIRE : Faire de la politique, c'est faire des choix M. UZENAT. Je ne juge pas les choix de l'exécutif régional. Je déplore comme je déplore le fait qu'il n'y ait pas eu un centime sur le musée vannetais. Nous nous sentons abandonnés.

M. UZENAT : Ce qui est quand même assez notable, nous n'allons pas rentrer dans tous les détails ici, mais c'est que vous êtes évidemment à pointer du doigt la Région quand il y a une absence de votre point de vue de soutien. A contrario, quand il y en a...

M. LE MAIRE : Je suis le premier à remercier la Région publiquement lors de mes prises de parole lorsque la Région est présente sur le territoire.

M. UZENAT : Je ne partage pas votre point de vue.

M. LE MAIRE : La Région nous abandonne sur les mobilités et n'est pas présente sur le futur musée de Vannes.

M. UZENAT : Sur le musée, je pense que tout n'est pas encore bouclé. Le projet va voir le jour en 2025. A ma connaissance il y a encore quand même un peu de temps pour réfléchir, mais surtout regardez M. le Maire, vous avez parlé des trains où vous avez dit, en effet, et nous nous en réjouissons, qu'il y a une appétence des Bretons pour les mobilités décarbonées. C'est aussi une contrainte financière. Et bien sur ce sujet des trains, des discussions sont extrêmement serrées avec la SNCF. Il a fallu racheter des rames supplémentaires, ça se compte en dizaines si ce n'est pas en centaines de millions d'euros et un moment donné, et vous le savez vous-même, vous êtes maire d'une collectivité, les budgets sont pas extensibles à l'infini. Donc là il se trouve que celui de la collectivité qui a déjà largement investi pour Bretagne à grande vitesse, je pense que vous en étiez content, la ville de Vannes en a quand même largement profité. Le fait d'être à deux heures et demies de Paris, dans les éléments d'attractivité du territoire, ça à jouer. Donc ces éléments-là, à un moment donné, l'équation financière au-delà du projet effectivement compte. Sur ce dossier précisément je suis preneur des échanges parce que au moment où je vous parle, je n'ai pas forcément tous les détails et par ailleurs sur le musée de Vannes, je sais en effet que c'est un sujet. Votre adjoint avait eu l'occasion de me solliciter sur un événement, ce n'est pas du tout la même ampleur, c'est pas le même sujet, mais j'avais démontré en l'occurrence que le nécessaire avait pu être fait pour que la ville, en l'occurrence, l'association porteuse de l'événement soit davantage accompagnée. Je pense que nous pouvons regarder ces sujets-là. Je sais que les discussions sont en cours. Donc ne me dites pas que c'est fini, vous pouvez compter sur moi pour relayer cette demande qui me paraît fondée.

M. LE GUERNEVÉ : M. UZENAT, nous ne devons pas siéger dans la même collectivité régionale parce que là vous écrivez de belles histoires mais ça ne suit pas beaucoup dans les faits. Je vous rappelle que pour le musée, dans la première mouture du CPER (Contrat de Plan Etat-Région), les musées de Vannes et de Saint-Malo étaient inscrits et la DRAC, l'État a beaucoup poussé pour que ces deux musées soient inscrits. Un peu à la dernière minute, nous avons pu voir que pour réfléchir des crédits, sur les phares et balises notamment qui ne se bénéficient plus de subventions de la part du département du Finistère, les musées de Vannes et de Saint-Malo ont disparu du CPER. Alors l'État nous assure qu'il continuerait à nous soutenir, mais dans le cas du CPER, la Région a décidé qu'elle ne soutiendrait pas ni Vannes ni Saint-Malo. Je vais aller plus loin : lors du vote du budget, au programme 604 ça nous parle plus à nous deux, ce qui englobe les musées de France, votre exécutif a fait voter une phrase très précise et qui dit que la Région dans le cadre de ce mandat-ci n'aidera pas des musées de France qui ne sont pas inscrits au CPER. Donc non seulement vous nous avez sorti du CPER à la dernière minute et en plus vous avez fait voter une délibération qui exclut définitivement Vannes et Saint-Malo et peut-être d'autres, des dispositifs régionaux jusqu'à la fin du mandat dans les financements.

M. UZENAT : Moi aujourd'hui, je n'ai aucune preuve de ce que vous avancez. Je ne dis pas que ce n'est pas fondé, je dis que je n'ai pas de preuve. Donc à partir du moment où je n'ai pas de preuve, je ne crois pas. J'ai pour habitude, et c'est valable aussi pour ce que je dis de mon côté, de pouvoir sourcer les éléments. Donc si vous avez des preuves de ce que vous avancez, fournissez-moi ces éléments-là. Par ailleurs, vous savez très bien, qu'une délibération vous en avez même fait la brillante démonstration aujourd'hui, ça se change.

M. LE MAIRE : Merci de nous dire M. UZENAT que la Région va arriver sur le futur musée de Vannes.

M. UZENAT : Ce n'est pas ce que j'ai dit et ce que je constate juste au passage quand même, c'est que à aucun moment, je suis quand même élu au sein du conseil municipal, je n'ai été officiellement sollicité sur ce dossier. Donc je le regrette, vous le faites ce soir, moi je ne m'en formalise pas et je vous dis que je vais regarder précisément ce qu'il en est. Si vous avez des éléments à me communiquer, je suis tout à fait preneur, et j'estime que la demande que vous formulez me parait tout à fait légitime. Je ne peux pas en dire davantage et pour le reste, on regardera ce qui va se passer dans les prochains mois.

PREND ACTE

Point n° : 6

Séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2022

ENVIRONNEMENT

Développement durable - Année 2021 - Rapport

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

La loi du 12 juillet 2010 prescrit aux collectivités territoriales de présenter un rapport de situation en matière de développement durable préalablement au débat d'orientations budgétaires.

Celui-ci détaille les actions entreprises par la collectivité au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités de la collectivité, ainsi que les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire communal.

Ce rapport est structuré autour des 17 objectifs de développement durable adoptés par l'ONU pour la période 2015-2030.

Vu l'avis de la commission plénière du 3 novembre 2022 ;

Je vous propose :

- de prendre acte de la communication du rapport de développement durable 2021 de la ville de Vannes.

Débat

M. AUFFRET : Je tiens d'abord à souligner la qualité de ce rapport du développement durable depuis qu'il a été organisé par objectif. Cela permet d'avoir une lecture structurée de votre action en faveur de la durabilité de notre ville. Maintenant, et je fais cette remarque depuis que je siége dans ce conseil, ce rapport a été pensé comme une photographie à un instant T de vos actions, un bilan à date. Et c'est particulièrement regrettable. Car si nous voyons que vous êtes à l'action, ce rapport ne nous donne pas les moyens de juger si ces actions sont suffisantes, pertinentes ou assez rapides. Très concrètement, à l'ODD numéro 3 « Bonne santé et bien-être » à la page 9, sur la qualité de l'air, le rapport explique que la

qualité de l'air est mesurée par la station de mesure rue Albert 1^{er} et que les concentrations moyennes annuelles de polluants sont inférieures aux valeurs limites annuelles réglementaires. Fort bien, on aurait aussi pu noter que la qualité de l'air a été mesurée mauvaise 11 jours de l'année 2021 ou qu'au mois d'avril 2021, la qualité de l'air des Vannetais a été dégradée ou pire 20 jours sur 30. Le problème de la photographie, c'est qu'on s'enferme dans un débat s'il vaut mieux parler de moyennes annuelles lissées ou de nombres de pics de pollution. Il aurait été finalement bien plus intéressant que vous vous fixiez des objectifs en matière de qualité de l'air chaque année, plus ambitieux à la fois de la moyenne lissée et du nombre de pics de pollution. De ces objectifs découleraient des actions et alors nous pourrions discuter chaque année de l'atteinte ou non de ces objectifs. C'est évidemment vous mettre dans une situation délicate, de nous permettre de juger de la justesse des actions entreprises et non plus de leurs nombres. Je suis convaincu que c'est le chemin nécessaire pour élever la qualité de nos politiques publiques. Finalement, le plus parlant dans ce rapport, c'est à l'ODD 13, page 36, concernant la stratégie bas-carbone. La ville s'est engagée via le Plan Climat Air Énergie de l'Agglomération à devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050. C'est aussi un objectif national et c'est extrêmement ambitieux. Je vais souligner 2 actions illustratives de cet objectif qui à mon sens, sont très parlantes mais très en-deçà de l'objectif affiché, énergie positive 2050 :

1. Le développement des mobilités douces – cela va forcément dans le bon sens. Maintenant, le plan de déplacements urbains de l'agglomération estime que la part de déplacements en automobile se situe à plus 70% des déplacements urbains en 2020. La baisse est certes nette depuis 2015 où la part automobile était à 75%. Mais quand on se projette sur un territoire à énergie positive en 2050, on se doute bien qu'il faudra aller plus loin. Beaucoup plus loin. C'est pour ça qu'il serait intéressant de donner des points d'étape pour mesurer si le rythme du changement est le bon et donc si les mesures entreprises sont bien calibrées. Ici sur les mobilités douces.

2. De même, est affiché le sous-objectif d'une production de 32 % d'énergies renouvelables en 2030. Déjà j'imagine qu'on parle de 32% de la consommation électrique du territoire produite sur le territoire – et non l'énergie. Passons sur ce mélange de termes qui je pense devrait être corrigé pour le prochain rapport. Pour réaliser cet objectif de 32% d'électricité renouvelable produite sur le territoire d'ici à 2030, on nous parle de l'installation de panneaux solaires à Kercado et au Foso. Selon les propos de M. THEPAUT dans la presse, cela représente 20 % de la consommation électrique de la commune.

M. LE MAIRE : Pardonnez-moi de vous couper, je vois ou vous voulez en venir. Nous sommes le 14 novembre 2022 et nous parlons des faits de 2021. Depuis, des projets vont être développés, je pense au parking du parc Chorus, à Bilaire et à Montaigne.

M. AUFFRET : Vous vous fixez un objectif de 30% d'énergies renouvelables en 2030, et vous avez déjà atteint 20% en 2021. Il vous reste 8 ans pour faire les 10% restant. Donc soit l'objectif est mal calibré, soit soyez plus ambitieux. Ce n'est pas très clair dans le rapport de développement durable et ça mérite de l'être plus. Dernier point, un point d'étonnement. A l'ODD 17 « partenariats pour la réalisation des objectifs », vous avez mentionné la 1^e réunion du Comité consultatif pour le climat et la biodiversité, le CoCliBio. Point d'étonnement car c'est la 1^{ère} et la dernière fois que ce comité a été réuni durant cette première moitié de mandat. Nous avons reçu tout à l'heure une invitation pour ce COCLIBIO, est-ce un rattrapage juste avant ce conseil municipal ? Le fait qu'il se réunisse aussi peu en dit long sur son utilité. Je pense que vous auriez pu vous abstenir de faire figurer au titre de votre action sur le développement durable cette unique réunion du CoCliBio – par ailleurs un temps de jeu découverte autour de la Fresque du Climat. Monsieur le Maire, lors de votre dernière réunion de quartier à l'UCK-Nef, vous avez été interpellé par une jeune Vannetaise sur votre bilan en matière de développement durable et vous l'avez renvoyée vers ce rapport. C'était habile de couper court au débat sur ce sujet, il est vrai très vaste. Mais je crois que le fait que la seule vannetaise de la salle ce soir-là, la seule, vous interroge sur le développement

durable devrait vous alerter sur l'importance de sujet aux yeux des jeunes générations. Vous ne pourrez pas toujours évacuer ce débat. C'est pourquoi j'aimerais que vous puissiez faire évoluer ce rapport de développement durable vers une feuille de route chiffrée qui mesurerait non seulement la quantité de votre action mais aussi sa qualité.

M. LE MAIRE : Je vais réagir à vos derniers propos M. AUFFRET. Je n'ai pas botté en touche sur le Vannes Mag dématérialisé. J'ai répondu sur la politique de transport en commun comme je l'avais fait avant sur d'autres questions. Je peux comprendre votre frustration M. AUFFRET d'avoir une salle qui est plutôt en phase avec la politique municipale menée par l'exécutif.

M. AUFFRET : Vous l'avez invitée à lire ce rapport de développement durable. Donc voilà et je ne suis pas sûr qu'elle était très en phase avec votre politique si elle a eu besoin d'en poser la question.

M. POIRIER : La loi Grenelle 2 de 2010 a imposé la présentation d'un rapport de développement durable avant le débat d'orientation budgétaire. Des décrets et circulaires ont précisé la trame de ce rapport qui doit présenter le bilan des actions, leurs modalités d'élaboration et leurs évaluations. L'esprit de la loi est de susciter, à travers la présentation de ce rapport, un débat entre élus au regard du développement durable. C'est dans l'esprit de la loi que j'interviens maintenant. Le rapport de développement durable 2021 reprend la trame de celui de l'an dernier en se basant sur les 17 objectifs de l'ONU, de l'agenda 2030 adopté par 193 pays. Comme l'an dernier, nous constatons des points positifs en particulier sur la biodiversité, la nature en ville, la sauvegarde du patrimoine, les cheminements doux ou encore l'alimentation. Sur d'autres points, c'est beaucoup moins satisfaisant. La plupart des remarques faites l'an dernier pourraient être reprises, je ne vais pas me répéter, je vais donc faire beaucoup plus court que l'an dernier. Le développement durable repose sur un certain nombre de principes, l'un d'entre eux est le principe d'amélioration constante, dit encore de non régression. Ce principe est inscrit dans la Charte de l'environnement qui a valeur constitutionnelle. L'analyse du rapport ne doit donc pas étudier les actions en tant que telles, mais étudier si on progresse ou pas, si on est sur la bonne trajectoire ou pas. Cette analyse est assez difficile cette année car 2021 a été une année très particulière avec la crise sanitaire de la Covid-19 et les difficultés d'approvisionnement. Pour la plupart des chiffres donnés dans le rapport, on ne peut pas savoir si leur évolution est due à des efforts particuliers ou à une situation très singulière. Je passe à l'analyse de quelques objectifs. Sur l'objectif « Faim zéro », seul 40% des produits sont d'origine locale, 8% sur l'agglomération, 5% le département et 27% la région. C'est notablement insuffisant et c'est en dessous des objectifs du gouvernement. Sur l'objectif « Bonne santé et bien-être », le bilan de la qualité de l'air est inquiétant. Dans le rapport de l'an dernier, vous annonciez 87% d'indices « très bon à bon », et 13% de « moyen à médiocre » ; dans le rapport 2021, l'indice devient « moyen à médiocre » à 80% et « médiocre » à 16%. Il y a donc une détérioration. Selon vos chiffres, l'indice de qualité de l'air n'a donc jamais été bon en 2021. De plus l'indice, est mauvais à 11 reprises essentiellement sur les PM 2,5 qui sont de loin les plus mauvaises pour la santé. La principale cause des particules 2,5 est la circulation automobile. Au vu de ces résultats, diminuer la circulation automobile, réduire les embouteillages devrait être une urgence à Vannes. On peut être pro-voiture mais il y a quelque chose à faire là-dessus si on veut améliorer la qualité de l'air. Sur l'objectif, « Éducation de qualité », tous les chiffres d'intervention sont en baisse par rapport à l'année précédente, mais on peut penser que c'est à cause de la crise sanitaire. Sur l'objectif « Énergie propre et d'un coût abordable », on note

qu'aucune nouvelle unité de production solaire photovoltaïque n'a été réalisée. Vous avez répondu tout à l'heure, peut-être qu'il y en a maintenant mais il y en a eu en 2019, en 2020 et 2021 rien. On peut relever que les ombrières de la salle de sport du Foso ont bien produit ce qui était prévu et que celles de la piscine de Kercado assure une production stable. Je signale que cette production totale correspond à la consommation annuelle de 15 foyers. Ça reste très modeste. La production d'énergie renouvelable est donc notoirement insuffisante et un effort doit être fait dans ce domaine. Sur l'objectif « Industrie, innovation, et infrastructure », sur le volet Innovation, on peut saluer l'initiative de vente de plats réalisés par une trentaine de restaurateurs dans les moyennes et grandes surfaces pendant la fermeture de leur établissement pour cause de confinement. Sur l'objectif « Inégalités réduites », on peut s'étonner de la très faible progression du taux d'accessibilité qui passe de 72% à 72,5% sachant que le taux atteignable est de 86%. Ça avance donc trop lentement dans ce domaine. Sur l'objectif « Consommation et production responsables », il faudrait renforcer et systématiser les critères qui permettent de faire le choix d'achats plus durables et augmenter leur poids dans le jugement des offres. La pondération du critère environnemental est généralement de 10%, c'est faible. Ce critère devrait être mieux défini. Par exemple, on devrait se baser sur une analyse de coût et d'impact en cycle de vie, prendre en compte les conditions de production, la rémunération équitable des producteurs, la longueur du circuit d'approvisionnement, la biodiversité, etc. (article R2152-7 du code de la commande publique). Sur l'objectif « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques », vous commencez par rappeler les objectifs du PCAET ; la question qui se pose est « Est-on sur la bonne trajectoire ? », va-t-on vers une baisse de la consommation énergétique de 30%, une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 35% et 32% d'énergie renouvelables en 2030, c'est à dire dans 8 ans ? Les actions présentées dans le rapport semblent bien limitées pour y arriver. Je prends un seul exemple, en 2021, le nombre de véhicules électriques légers n'a pas augmenté, il n'y en a que 9. Vous êtes un pro-voiture mais visiblement pas un pro-voiture électrique. Il y a tout de même un domaine où on progresse, ce sont les actions en faveur de la pratique du vélo. Il faut dire qu'on partait de loin. Il faut poursuivre dans cette voie. Dernier objectif, celui sur les « Partenariats pour la réalisation des objectifs », dans le précédent rapport, vous annonciez un projet de budgétisation environnementale, rien sur ce sujet dans le rapport de cette année. Est-ce que ce projet a disparu ? En conclusion, je dirais qu'on avance, mais trop lentement avec pas assez d'ambition. Quand on sait les objectifs de l'Union Européenne pour 2030, je les rappelle, une réduction des émissions de GES de 55% en 2030 par rapport à celles de 1990. 2030, c'est dans 8 ans, on n'a plus une année à perdre, il faut faire plus. La ville peut et doit donc s'améliorer. Il faudrait que le rapport de l'an prochain montre mieux les progrès réalisés par rapport aux années précédentes, c'est la question de l'évaluation qui est vraiment difficile à faire dans votre rapport. Le rapport doit nous permettre de savoir si les choix de la ville, les actions engagées de la ville nous mettent sur la bonne trajectoire, celle d'une transition nécessaire et urgente de notre société. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Juste une chose sur l'approvisionnement de la restauration scolaire sur le 40% en local, etc. A un moment, faire venir du bio du Pérou... Il vaut mieux du local, du label rouge etc. Je suis d'accord avec M. UZENAT, je pense que collectivement, il faudra que nous ayons sur ce territoire des groupements d'achat plus importants pour avoir des produits de qualité pour nos enfants.

M. THEPAUT : Sur la qualité de l'air, vous savez que ce n'est pas nous qui réalisons ces

mesures. Tout d'abord, il y a eu un changement d'échelle dans leurs mesures qui interdit des comparaisons fines. Par ailleurs la qualité de l'air dans une ville a très peu de capteurs et est difficilement appréciable. Si effectivement vous mettez le capteur à côté de la 4 voies, un jour comme ce matin, effectivement il y aura une qualité détestable. Par contre, je pense qu'à d'autres endroits, nous avons une qualité de l'air qui est bien meilleure. D'autre part, la qualité de l'air à Vannes est très dépendante du régime des vents puisque nous nous apercevons que les problèmes que nous rencontrons sont surtout pendant les périodes de beau temps avec des anticyclones et les anticyclones génèrent des vents d'Est qui nous ramènent des vents terrestres alors que les vents marins sont effectivement beaucoup moins chargés de polluants. Sur le COCLIBIO, je suis d'accord avec vous. Je pense qu'il faudrait le réunir plus souvent. Il va se réunir en décembre et je pense que nous allons peut-être fixer un planning aussi pour l'année 2023, ce serait souhaitable. Amende honorable aussi pour les achats durables. C'est vrai, vous participez à la commission d'appel d'offres et nous sommes plusieurs à déplorer qu'effectivement ce critère n'est pas un poids suffisant. Avec Hortense LE PAPE, nous militons pour que cela progresse, afin que nous ayons autre chose que 10%. Sur le budget, effectivement j'aimerais bien faire ce budget vert malheureusement, nous nous heurtons à un problème. C'est une comptabilité analytique et nous heurtons à un problème de logiciel aujourd'hui. Alors ça va s'améliorer puisque vous savez que nous allons passer à la M57, que nous allons avoir un autre logiciel et je souhaite que nous puissions avoir cette comptabilité analytique de développement durable pour faire des mesures beaucoup plus fines de l'évolution. Néanmoins, quand nous lisons notre rapport, je pense que le nombre d'actions entreprises pour le développement durable, est quand même assez sérieux et nous ne pouvons pas douter de notre volonté de lutter contre le changement climatique et de remplir tous les autres objectifs de développement durable.

M. AUFFRET : Je rebondis sur ce que vous venez de dire M. THEPAUT. La question n'est pas sur le nombre ni sur votre volonté de vous engager sur le développement durable, c'est sur la qualité, sur l'évaluation et ce sont ces outils-là dont nous aurions besoin pour vraiment mesurer. Ce n'est absolument pas votre engagement pour le développement durable qui est remis en cause ici.

PREND ACTE

Point n° : 7

Séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2022

AFFAIRES SOCIALES

Egalité femmes-hommes - Année 2021 - Rapport

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales de présenter un rapport annuel.

Pour œuvrer dans ce sens, la Ville a approuvé une charte égalité entre les femmes et les hommes lors du Conseil municipal de décembre 2021.

Cette charte s'articule autour de 5 axes,

- promouvoir l'égalité femmes-hommes ;
- lutter contre les stéréotypes et toute forme de discrimination ;
- lutter contre les violences sexuelles et sexistes ;
- sensibiliser les femmes et les hommes à la santé et à la prévention ;
- agir pour l'égalité à travers le sport, la culture, l'emploi et l'espace public et faciliter le quotidien ;

et présente 77 actions dont 43 nouvelles.

Le rapport, présenté ce jour, en dresse un bilan pour l'année 2021. Il s'articule autour de deux axes :

- les actions de la ville en tant qu'employeur ;
- les actions de la ville dans la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Il fait état de la réalisation de 63 actions sur 77.

Vu l'avis de Commission plénière du 3 novembre 2022 ;

Je vous propose :

- de prendre acte de la communication du rapport 2021 ci-annexé en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

Mme LE PAPE : Ce rapport, encore une fois, il est de 2021, évoque parfois des actions anciennes mais je pense que c'est vraiment quelque chose qui est rentré dans les mentalités de la ville, à la fois des élus, des agents et même de nos concitoyens. Alors évidemment nous ne sommes pas les seuls, certains mouvements, en particulier MeToo et d'autres mouvements de ce type ont contribué à faire changer les mentalités. Mais je suis heureuse de ce que la ville propose et tous les jours renouvelle pour aller toujours vers plus d'égalité et lutter contre les violences et discriminations de tous ordres.

M. LE MAIRE : Je suis très fier de ce que nous proposons aux associations, des formations sur l'égalité femmes/hommes, quelle que soit la taille de l'association et nous avons vraiment beaucoup d'associations que nous réclamons ces formations. Nous pouvons nous en réjouir.

M. UZENAT : Sur ce sujet, nous disons que nous avons l'occasion à de nombreuses reprises d'intervenir, la ville en effet progresse. De notre point de vue, malgré tout, alors il y a eu la signature de la charte que nous avons demandé pendant plusieurs années et qui est intervenue en 2018. Au-delà de cette charte, parce que elle n'est pas une fin en soi, c'est bien derrière les actions qui sont mises en œuvre et l'effet de transformation sur le terrain pour garantir cette égalité réelle à chaque minute de la vie quotidienne, à la fois dans l'organisation municipale en tant que telle, la collectivité, les élus, les agents et puis sur le territoire de la ville même. Encore une fois certaines initiatives, la plupart d'entre elles sont intéressantes, même si pour un certain nombre d'entre elles, elles sont rattachées, je ne vais pas dire artificiellement mais en tout cas leur motif premier n'est pas celui de l'égalité. Elles ont une composante qui peut être rattachée en effet au sujet de l'égalité, mais ce ne sont pas des actions spécifiquement conduites dans le cadre du plan qui a été voté par le conseil. Je voudrais simplement, sans entrer dans tous les détails, revenir sur quelques points qui me semblent importants. Le premier concerne les effectifs de la collectivité. Globalement il y a un progrès sur les écarts salariaux sur une tendance, nous allons plutôt dans le bon sens, mais malgré tout, ces écarts demeurent. Des écarts qui sont même très significatifs pour la catégorie A, plus de 14 % d'écart entre les femmes et les hommes même si au global de la ville dans le rapport vous le précisez bien en prenant en compte les temps partiels, etc. nous sommes sur un écart global de moins de 3 %, sur la catégorie A, nous sommes à plus de 14 %. Sachant que ce sont les plus grosses rémunérations de la collectivité. Ça interpelle donc il nous semble souhaitable en tout cas que cet écart puisse être rapidement comblé.

M. LE MAIRE : Juste une petite précision, par rapport à ce que vous dites, par rapport aux cadres A, il faut voir l'âge des cadres A hommes de notre collectivité qui est beaucoup plus élevé que l'âge des cadres A femmes de notre collectivité. Nos derniers recrutements sont plutôt des cadres A femmes jeunes. Donc l'ancienneté dans une collectivité bouge tous les 18 mois, ça peut aller très vite.

M. UZENAT : Alors, à ce rythme-là, il n'y a même pas d'intérêt de mesurer les écarts salariaux entre ceux qui viennent d'arriver et les autres. Malgré tout, c'est un sujet récurrent parce que cet écart, il est historiquement plus important sur la catégorie A. Sur la catégorie B, nous sommes à l'inverse, alors c'est vraiment infinitésimal mais on est sur un écart qui est pour une fois favorable aux agents féminins de la collectivité, et nous pouvons considérer que c'est l'égalité de fait sur la catégorie B. Sur la catégorie C, 1 écart de 3 %, donc là aussi c'est mieux relativement notamment à la catégorie A mais encore une fois, il y a du travail à réaliser dans cette direction. D'autre part sur les départs, le chiffre m'a interpellé. Les départs

de femmes représentent 65 % des départs de la collectivité en 2021 contre 40 % en 2020, un petit peu plus que 40 % en 2019. Nous n'avons pas la moyenne annuelle sur l'ensemble du mandat mais il y a un bond particulier. J'ai bien noté qu'en 2017, c'était 60 %, mais malgré tout, là nous obtenons un chiffre plus haut par rapport aux années qui sont annoncées. Y a-t-il des éléments particuliers d'explication ou est-ce simplement conjoncturelle ? Et puis deux autres points d'attention malgré tout. C'est la question de l'égalité dans l'espace public. Je veux simplement donner un exemple. La reconfiguration du centre commercial de Kercado. C'est une opération dont nous avons les uns les autres dit qu'elle allait dans le bon sens. La réalité sur l'utilisation de l'espace public, les terrasses notamment des magasins, quasi à chaque fois quand je regarde, en plus avec le beau temps, il y a du monde et c'est tant mieux, il n'y a pas une seule femme. Cette réalité, je pense qu'elle doit interpeller tous les élus, encore une fois ce n'est pas un enjeu politique mais quand nous voyons une situation comme celle-là, nous pouvons légitimement imaginer qu'une femme qui aurait peut-être l'envie d'aller sur une des terrasses ne le fera pas, c'est à peu près certain. Donc il y a cette question mais que nous pouvons retrouver sur d'autres équipements, nous avons eu l'occasion d'en parler sur notamment le skate parc, nous voyons que globalement, l'écart n'est pas aussi énorme, mais les jeunes hommes sont quand même très majoritaires. Donc la question de l'utilisation non pas égalitaire, on n'est pas dans une vision statistique arithmétique des choses, mais une utilisation partagée des espaces publics. C'est un enjeu important et Vannes est confrontée, pas plus qu'une autre collectivité, c'est un sujet pour moi et encore une fois l'exemple de Kercado me semble représentatif. Puis deuxième élément de préoccupation, en tout cas, pour sans doute accentuer l'action parce que je ne dis pas que rien n'est fait dans le rapport, un certain nombre de mesures sont évoquées. Je pense qu'il conviendrait véritablement d'avoir une feuille de route extrêmement ciblée, très globale en faveur des familles monoparentales. Il y a quelques actions qui sont pointées, notamment sur le sujet du fait de concilier une activité professionnelle ou une formation, sur la garde des enfants etc. Il y a une réflexion sur la mobilisation adéquate des services publics mais je pense aujourd'hui honnêtement qu'il faut aller au-delà quand nous connaissons justement cette hausse assez significative des familles monoparentales. 85 % d'entre elles sont « dirigées » par des femmes avec derrière des impacts sur la qualité de vie, les sujets de mobilité, d'accès aux services, etc. Donc je pense que, sans parler de la santé par exemple, parce que ce sont souvent aussi les familles parmi les pauvres, nous ayons dans le cadre de ce plan de mobilisation en faveur de l'égalité hommes femmes, sans doute pour les années qui viennent, parce que là il y avait un plan 2021-2023, peut-être pour l'édition suivante, une approche vraiment globale extrêmement volontaire en faveur des familles monoparentales. La situation me semble le mériter et venir compléter d'autres dispositifs qui peuvent être déployés par ailleurs par la collectivité.

M. LE MAIRE : Juste une petite précision pour notre assemblée, sur l'écart de rémunération entre les hommes et femmes dans cette collectivité, pour les cadres A, il est de près de 14 %, 13,7 pour être précis. Sur l'ensemble de la collectivité, il est de 1,49 % avec une moyenne nationale dans les collectivités de même strates de 9,2 %.

M. UZENAT : Ce n'est pas parce que les autres sont plus mauvais que nous... ça doit nous encourager. Je n'ai absolument pas nié cette réalité. Mais ce qui doit nous faire dire que la collectivité a les moyens d'en faire encore davantage d'autant que maintenant les écarts, si je mets de côté la catégorie A, avec le facteur d'ancienneté que vous avez évoqué, les écarts sont maintenant relativement consolidés dans un délai assez rapide sans doute avant la fin de ce mandat. Cela me semble tout à fait possible.

M. AZGAG : Sur la question de la mixité sociale et notamment des espaces que vous évoquez, c'est un vrai sujet. Sujet qui est d'actualité mais il faut noter auparavant que les études menées par la municipalité montrent que Vannes est une municipalité dans laquelle les femmes se sentent pratiquement en sécurité dans les quartiers. Nous avons effectivement

sur ce point-là, un véritable progrès. Par contre, il y a un certain nombre de zones notamment la zone que vous évoquez qui est un vrai sujet pour nous, sur lequel les centres sociaux travaillent, le DSU travaille et nous avons effectivement un projet dans la réhabilitation de ce quartier, pour ramener la mixité. C'est un sujet très compliqué. Par contre, quand nous regardons ce que la ville a fait à Ménimur, où effectivement, il y a cette mixité, il y a ce pôle d'échange. Nous avons grand espoir de pouvoir arriver à gagner dans l'espace public, cette mixité. Sur les familles monoparentales, là aussi c'est un axe prioritaire du CCAS. Dans la liste des besoins sociaux, nous avons repéré 3 axes. Le premier ce sont les familles monoparentales qui représentent dans certains cas 50 % et l'idée est « comment nous essayons d'améliorer l'accès au social mais aussi l'accès au travail ces familles ». Il y a un certain nombre d'initiatives qui sont en cours sur l'accès à la santé, sur la garde des enfants. Il faut du temps, tout ne peut pas se résoudre en un tour de main.

M. AUFFRET : Je tiens à souligner la qualité de ce rapport égalité femmes-hommes tout particulièrement sur la partie ressources humaines de la commune. Le chiffrage permet d'avoir une vision complète. Donc bravo aux services et aux élus impliqués dans sa réalisation. J'ai pour ma part 3 points d'amélioration de votre action sur lesquels je pense que la commune doit mettre plus de moyens et d'énergie. Tout d'abord, les services en sont tout à fait conscients, mais on observe l'apparition d'une faille dans la pratique sportive entre les garçons et les filles à l'adolescence. Les filles s'écartent du sport à partir de cet âge-là. Or, la pratique sportive régulière durant la jeunesse est le meilleur indicateur d'une pratique sportive ultérieure tout au long de la vie. Ce différentiel dans la pratique sportive entre adolescentes et adolescents n'est pas propre à Vannes. Toutefois, il nous appartient de renforcer les actions dans cette direction. Par exemple, le Pass « Rével Sport » qui permet de découvrir la pratique sportive mériterait d'être élargi, étendu et surtout de bénéficier d'une meilleure communication. Seuls 56 enfants en ont bénéficié en 2021. De la même façon, l'atelier de boxe 100% féminine « Allez les filles » pourrait être étendu à d'autres sports. Nous nous devons d'être plus créatifs sur ce sujet. Autre point d'amélioration particulièrement important concerne le traitement des violences faites aux femmes. La ville s'appuie aujourd'hui sur des associations de grande qualité comme le CIDFF, Les Copains d'Abord ou La Tilma. Nous manquons néanmoins de lieux d'accueil. L'ouverture de nouveaux lieux sécurisés pour les femmes victimes de violences intrafamiliales est une priorité. Dernier point, notre ville se positionne comme un pôle majeur, pionnier, au niveau national en matière de cybersécurité notamment grâce à notre offre de formations universitaires et des acteurs économiques innovants du cru. Nous le savons, ce secteur est porteur et très rémunérateur. Or, les femmes sont peu présentes dans ces formations. Il me paraît là aussi intéressant que la ville favorise des initiations, des ateliers découvertes de l'informatique et de la sécurité informatique aux jeunes filles pour ouvrir les jeunes vannetaises aux métiers d'avenir de ce secteur, qui va définir notre territoire. Voilà quelques suggestions d'actions et de priorités pour enrichir encore ce rapport sur l'égalité femmes-hommes à Vannes.

Mme LE PAPE : Juste une précision à la marge. Je rappelle quand même que la ville a renouvelé son financement pour le poste d'accueil spécifique pour les femmes victimes de violences, mais je suis bien d'accord, nous n'en ferons jamais assez dans ce domaine malheureusement. Je voulais simplement répondre à M. UZENAT tout à l'heure au sujet de ses propos. Vous trouviez qu'il y avait des actions qui étaient rattachées à des actions politiques publiques de manière un peu « tirées par les cheveux » ce n'est pas le mot. Je pense que c'est précisément le but de notre plan d'action et de notre politique en faveur de l'égalité et de tout ce qu'on vient d'évoquer, c'est que justement elle infuse dans toutes les politiques publiques. Nous ne souhaitons pas que ce soit quelque chose dans un couloir qui soit un peu étanche par rapport aux politiques. L'idée c'est que vraiment dans tous les domaines de l'action publique, ces actions en faveur de l'égalité hommes femmes soient présentes et soient prises en compte et c'est comme ça que nous atteindrons au mieux nos

objectifs, à mon sens.

M. UZENAT : Simplement sur ce point-là, je pense que globalement nous pouvons être d'accord, mais encore une fois au regard des urgences parce que nous le voyons bien, il y a une dimension sociale, une dimension démocratique à ces politiques-là. Nous parlons d'actions, d'initiatives qui sont plus ou moins récentes mais qui pour certaines d'entre elles ont pu être conduites avant la signature de la charte par exemple et l'adoption du plan d'actions. Donc oui évidemment il faut que ce soit éminemment transversal et comme vous l'avez dit que ça infuse l'ensemble des politiques publiques. Mais il faut aussi une mobilisation spécifique parce qu'encore une fois, s'il n'y a pas d'engagement très précis pour les points saillants dont nous avons parlés les uns et les autres, il y en a évidemment bien d'autres, et bien la situation mettra beaucoup trop de temps à changer. C'est finalement le même sujet que pour l'adaptation au changement climatique. Ce sont des sujets de fond qui impliquent des changements de pratiques, des changements culturels et donc il faut des actions extrêmement fortes, entièrement dédiées à ce sujet, même si par ailleurs elles ont trait aux politiques publiques que nous pouvons mener sur les sujets de santé par exemple. Parce que votre adjoint a évoqué tout à l'heure l'accès à la santé pour les familles monoparentales les plus précaires, celles qui ont le moins de possibilités de s'organiser pour aller à des rendez-vous, rendez-vous qui sont par ailleurs extrêmement difficiles à obtenir, et qui peut être terrible notamment pour la santé de ces femmes, mères de famille et la santé des enfants. Donc voilà, mais j'entends bien, ça prend du temps, d'où la nécessité de pouvoir affirmer une volonté le plus tôt possible et de conduire ces actions spécifiques, je l'espère, en tout cas dans le cadre du futur plan d'actions.

PREND ACTE

Point n° : 8

Séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2022

RESSOURCES HUMAINES

Modification du temps de travail

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Par délibérations en date du 5 juillet et 13 décembre 2021, le conseil municipal a adopté un nouveau règlement du temps de travail applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Afin d'adapter ce règlement aux contraintes qui ont été relevées, il est proposé, après échanges avec les services concernés, de procéder aux assouplissements suivants :

Il convient donc de modifier le règlement précité, pour y intégrer les points suivants :

- Gestion des heures supplémentaires : Expérimentation de la simplification de la gestion des heures supplémentaires pour les services à horaires fixes (50% des heures, hors heures de dimanche, jour férié et nuit, doivent être récupérées, le solde est récupéré ou payé au choix des agents. La comptabilisation se fait à l'année). Si le système fonctionne, il sera pérennisé et le règlement sera modifié en conséquence.
- Jours RTT : Modification de la fiche B2, jointe en annexe de la présente délibération, pour assouplir les modalités de pose des jours RTT (3 jours à poser les 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} trimestre, au lieu de 5, pour les agents bénéficiant de 14,5 RTT ou plus par an, et modalités de pose proratisées en fonction du nombre de RTT attribués).
- Astreinte : Modification de la fiche A6, jointe en annexe de la présente délibération. En application des dispositions du décret n° 2007-22 du 5 janvier 2007 permettant de déroger aux garanties minimales de durée du travail et de repos, dans les conditions prévues au décret 2002-259 du 22 février 2002 en cas d'interventions aléatoires ou d'action renforcée, le temps de repos quotidien après une intervention d'astreinte pourra être réduit à 9 heures si nécessaire.

Vu l'avis du comité technique en date du 27 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la commission plénière du 3 novembre 2022 ;

Je vous propose :

- de valider les dispositions relatives à la gestion des heures supplémentaires, aux modalités de pose des jours RTT, et à l'astreinte, telles que décrites ci-dessus, et détaillées en annexe de la présente délibération ,
- de modifier en conséquence le règlement du temps de travail adopté en conseil municipal les 5 juillet et 13 décembre 2021 ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce règlement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 9

Séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2022

FINANCES

Débat d'orientations budgétaires 2023

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Les orientations budgétaires 2023 s'inscrivent dans un contexte économique aussi difficile qu'incertain.

Depuis plusieurs années nous avons maintenu la bonne santé financière de notre ville, nous permettant de poursuivre notre programme d'investissements ambitieux pour le développement citoyen et durable de notre environnement.

Les orientations budgétaires 2023 traduisent dans le détail, nos choix budgétaires stratégiques pour le bien vivre à Vannes.

Vu l'avis de la commission plénière du 3 novembre 2022 ;

Je vous propose :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2023.

Débat

M. THEPAUT : Exercice traditionnel que ce débat sur les orientations du budget 2023. Moins traditionnel est, nous le vivons tous, le contexte de préparation de ce budget. La présentation des orientations se déroulera suivant le déroulé qui vous est affiché. Après une courte introduction et la présentation du contexte économique et financier, nous aborderons les orientations du budget 2023 par les grands indicateurs. Je déclinerai ensuite les priorités politiques, base du projet de budget 2023. Les traditionnelles maquettes budgétaires seront ensuite évoquées rapidement avant une rapide conclusion. Incertitude est le terme qui qualifie assurément le mieux le contexte de préparation du BP 2023. La rigueur et la prudence ont été notre cap pour définir les grandes orientations du BP 2023 afin de préserver les équilibres budgétaires et notre volonté de continuer à développer l'attractivité et le bien

vivre à Vannes par un programme d'investissement tout autant sérieux que volontaire. Le contexte économique et financier est aussi difficile que complexe, nous le savons tous. La crise sanitaire et la guerre en Ukraine secouent de façon magistrale et inédite les équilibres économiques mondiaux. Les matières premières, les fluides sont devenus plus rares et plus chers. Le chiffre de l'inflation bat quasi quotidiennement des records, les prévisions de croissance du PIB de la France ont été revus en baisse significative. Enfin, les taux d'intérêts ne cessent d'augmenter. Face à ce contexte incertain et bousculé, les finances de la Ville de Vannes sont saines. Le niveau de la dette est faible. La capacité de désendettement prévisionnelle est de 5,2 ans. Nos taux d'imposition sont préservés et notre épargne est forte. Les efforts menés ont payé. Notre gestion sérieuse se mesure pleinement aujourd'hui et est parfaitement démontrée. Pour 2023, pour la 22^{ème} année, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition. Nous resterons sur un cap d'endettement contenu. Le fonctionnement sera maîtrisé et permettra de dégager un niveau d'épargne suffisant pour la mise en œuvre d'un programme d'investissement durable, innovant et rénovant. Je vous l'ai dit, la dette est maîtrisée. 56,2 Millions d'euros d'endettement au 31 décembre 2023 (hors emprunt nouveau). La majorité de la dette est à taux fixe, nous protégeant de façon relative de la hausse importante des taux d'intérêt. Je vous parlais d'épargne, il y a quelques minutes, l'épargne brute est toujours forte à hauteur prévisionnelle de 10,8 M€ en baisse conjoncturelle. Les mesures gouvernementales relatives à la masse salariale et notre prudence sur les inscriptions en recettes notamment les DMTO explique cette baisse prévisionnelle de l'épargne. Le profil de l'épargne nette suit logiquement le profil de l'épargne brute. Comme annoncé en préambule, je vais à présent vous présenter les options budgétaires et politiques du Budget primitif 2023. Les fluides sont un enjeu majeur du prochain budget et plus encore des prochains budgets. L'impact environnemental de notre gestion quotidienne des fluides nous oblige à rechercher toujours davantage de rigueur. La Ville a mis en place un plan de sobriété énergétique dès 2020 avec les travaux de mise en leds de notre éclairage public pour lequel nous avons conclu un partenariat avec la Caisse des Dépôts obtenant ainsi un prêt bonifié à des conditions exceptionnelles. Nous allons poursuivre notre engagement en modifiant nos pratiques. Ainsi le chauffage de nos bâtiments, l'éclairage interne/externe, en améliorant l'achat de nos ressources, en effectuant les travaux adaptés dès que cela sera possible (par exemple la mise en leds de nos gymnases ou encore l'amélioration de nos systèmes de chauffage). Nous recherchons et allons continuer à le faire, tous les partenariats possibles. Ainsi la Ville s'est engagée avec GMVA dans le projet SEQUIOA d'optimisation des consommations. Notre maître mot : La sobriété énergétique et des actions de chaque instant. Ambition marquée également pour le secteur culturel. Le renouveau de nos équipements est au cœur de notre programme d'investissement : 17 M€ seront investis pour la rénovation du Château de l'Hermine, 2 M€ pour le Château Gaillard. Je vous passe le détail des travaux d'amélioration en continu dans les autres structures. La culture, c'est aussi les partenariats que nous avons conclus avec « Bref » ou « Tren Lab ». Nous pouvons tous convenir que « Dédale » désormais « Bref » a rencontré un succès majeur, soyons assuré que « Tren Lab » nous proposera également des prestations de qualité au sein du Hangar rénové. La culture s'exprime aussi dans la rue. La ville affiche son soutien renouvelé à l'expression artistique urbaine en mettant à disposition les murs exposant régulièrement les œuvres de street art. Et la culture c'est encore l'action au quotidien de nos structures, toujours à la recherche de prestations qualitatives pour les Vannetais. Ainsi pour 2023 encore, les multiples expositions et conférences dans nos médiathèques, l'avancement du projet de numérotations de nos archives, la réorganisation du conservatoire après les travaux pour en optimiser le fonctionnement. L'événementiel a été profondément bousculé ces dernières années par la crise sanitaire et le nécessaire renforcement des mesures de sécurité des publics. Pour 2023, nous continuerons de revoir nos pratiques, de réinterroger la pertinence des actions proposés afin de procéder au mieux aux ajustements les plus judicieux pour l'attractivité de notre ville et son bien vivre quotidien. La gestion du Chorus a été revue en 2022, nous travaillerons désormais dans un partenariat apprécié et revendiqué avec GMVA pour le développement de cet outil majeur

de l'activité événementielle du territoire. Enfin, nous allons réfléchir pour proposer un nouveau modèle de festivité pour célébrer le 14 juillet. La politique sportive, ce sont tous les Vannetais bénéficiant de nos équipements et services que ce soit par le biais des écoles, collèges, lycées, par le secteur associatif très dynamique ou encore par les pratiques du quotidien de chacun grâce à nos pistes cyclables ou encore les installations très prisées des parcours de santé dans les espaces publics. Et je n'oublie pas le service animation sportive proposant à nos enfants un panel apprécié de pratiques sportives pendant les temps de congé. Le sport, c'est aussi le sport de Haut Niveau, Le RCV apporte un rayonnement majeur à notre ville. Le stade de la Rabine qui ne désemplit pas en atteste. Nous poursuivrons en 2023 la rénovation de nos équipements avec par exemple, 442 000 € consacrés au terrain synthétique du FOSO ou encore 820 000€ consacrés à la rénovation du complexe sportif de Saint Exupéry en partenariat avec le Département. Notre ambition porte aussi sur le développement du bien vivre à Vannes. Son urbanisation, les conditions de circulation font l'objet d'une attention de chaque instant. La circulation douce est une de nos priorités revendiquées. Chacun des travaux de l'espace public intègre une réflexion en ce sens. Bien entendu, la circulation sur nos grands boulevards nous préoccupe, 2,3 M€ seront consacrés à la requalification de voiries structurantes. Nous serons également pleinement présents dans le projet de Pôle d'Echange Multimodal (PEM) avec en 2023, la requalification de la rue de Strasbourg. Cette réflexion sur le bien vivre à Vannes nous y associons les Vannetais. 200 000€ chaque année pour le budget participatif pour agir au plus près des envies, des projets des citoyens. Quelques mots encore sur notre politique envers les familles. La demande d'accueil des tout-petits est tendue. Après la rénovation du multi-accueil des Capucines, nous lançons en 2023 une étude de programme sur un multi-accueil à Tohannic. La qualité des repas de nos enfants est une constante dans nos projets. Nous renforcerons encore l'offre d'alimentation issue de la filière biologique et nous mettrons en œuvre les actions nécessaires à la maximisation du recours aux filières courtes d'approvisionnement. L'accueil des temps de congé sera aussi repensé pour une action au plus près des citoyens et à la diversité des animations proposées. Bien sûr, les équipements ne sont pas oubliés, le projet Kerniol se poursuit dans l'objectif d'une structure rénovée, agrandie permettant l'accueil accessible du plus grand nombre. Notre Ville est belle et animée, les associations en sont des acteurs majeurs. Plus d'associations sur notre territoire que nous soutenons financièrement, également par des avantages en nature ou encore par une écoute active sur nos équipements et leur occupation. Par ailleurs, la maison des associations est devenue un lieu reconnu et apprécié. Une réflexion sur son extension sera lancée pour apporter encore plus de ressources à nos associations. Nous n'oublions pas l'animation des quartiers qui sera développée rue Weygand, un jardin familial et un lieu de convivialité seront aménagés. N'oublions pas que l'action publique, ce sont aussi des services. L'accessibilité, la transparence, la modernisation sont sans cesse recherchées dans nos échanges avec les citoyens. Nous allons aussi réfléchir à l'accueil des usagers au Centre Administratif, à la Mairie. Des travaux au CAM sont prévus pour accueillir la police municipale. Les ateliers de Kergolven feront également l'objet de travaux de rénovation et restructuration. Enfin la collaboration avec GMVA prendra une dimension nouvelle. Un service commun pour l'informatique sera mis en œuvre pour une action coordonnée et renforcée de nos moyens numériques. Passons à une étape plus traditionnelle : les grandes masses budgétaires. Je ne rentrerai pas dans le détail en commentant chaque secteur. 2 composantes essentielles de notre budget : nos ressources principales proviennent de la fiscalité avec désormais une seule taxe (taxe foncière) pour laquelle nous avons un pouvoir de taux. Nous pourrions débattre si vous le souhaitez de l'autonomie financières des collectivités. L'autre composante majeure en dépenses cette fois est la masse verte sur le graphique de gauche : les charges de masse salariale. Une augmentation de 5% par rapport au réalisé estimé de 2022 est envisagée, les mesures gouvernementales pesant 1,45 M€ supplémentaires pour le budget 2023. Un budget total d'un peu plus de 84 M€ qui démontre que l'équation du financement des charges rigides par des ressources contraintes devient de plus en plus délicates. Passons à l'investissement, notre programme d'investissement est ambitieux et volontaire. 30,9 M€,

31,4 M€ si on ajoute les budgets annexes investis sur l'ensemble des politiques publiques précitées. Le financement est multiple, la recherche de subvention permet d'aller chercher 4,6 M€, nous aurons 6,5M€ de cessions et un emprunt de 9,5M€ équilibrant ainsi l'investissement. Nous arrivons au terme de cette présentation, ces orientations affichent clairement autant notre maîtrise de la gestion quotidienne que notre ambition au service du développement et rayonnement de notre ville. Le BP 2023 sera prudent, responsable et ambitieux. Merci de votre écoute.

M. RIOU : Dans la description que vous faites du contexte économique et budgétaire national, vous relevez que le solde du compte au Trésor des collectivités atteint la somme record de 76 milliards d'euros, autorisant l'Etat à demander à ces collectivités de participer au redressement des comptes publics. C'est bien l'esprit du contrat de confiance évoqué précédemment, qui limite les dépenses de fonctionnement des collectivités au seuil de l'inflation diminué de 0,5 %. Notre ville subit ainsi la double peine : engagée depuis de nombreuses années dans une politique volontariste de désengagement de la dette, elle se voit privée, du fait de ce curieusement nommé « contrat de confiance », qu'il serait plus pertinent de qualifier de « contrat de défiance », des fruits attendus de ce désendettement au lieu de pouvoir utiliser les marges ainsi constituées au fil des années pour financer la politique locale que vous qualifiez d'ambitieuse et dont je pense qu'elle pourrait être beaucoup plus ambitieuse que cela, dont nous avons besoin pour lutter contre les effets du changement climatique. Donc au lieu de bénéficier de cette politique d'épargne, la ville se voit sommée de mobiliser ces marges au profit de la politique nationale de redressement des comptes publics. Vous nous dites que le budget 2023 permettra de poursuivre un programme d'investissement dynamique favorable à une plus grande soutenabilité écoresponsable. Je note ici qu'est abandonnée la fumeuse notion de développement durable que j'ai évoquée précédemment, au profit d'une mieux nommée « soutenabilité écoresponsable ». Reste à vérifier que cette politique écoresponsable répond mieux aux défis de la crise environnementale à laquelle notre collectivité est confrontée. Si tel est le cas, alors le contrat de défiance que je viens de citer serait plus acceptable. Mais, en matière d'investissement, ce n'est pas le cas : les grandes opérations évoquées (restructuration de la rue de Strasbourg, hangar culturel, Château Gaillard, château de l'Hermine, salle de sports saint Exupéry, tennis club du Pargo, terrain synthétique du Foso), si elles ont toutes leur intérêt propre, ne contribuent, pour aucune d'entre elles, au besoin de développement d'énergies alternatives, de diminution de l'utilisation de la voiture individuelle même si j'ai bien compris que ça faisait partie de vos passions, de mise à disposition de l'OFS intercommunale du foncier et du bâti sans lesquels il ne pourra pas s'attaquer à la cruciale question du logement. Quant au fonctionnement, la décision de reconduire à l'identique la subvention au CCAS malgré les sombres perspectives ouvertes par l'inflation, est le signe très clair que vous considérez l'action sociale menée comme à la hauteur des besoins. Ainsi, les plus de 10 000 foyers vannetais, soit à peu près 18 000 personnes, à raison d'1,8 personne par foyer, dont l'INSEE relevait en 2018 qu'ils disposaient d'un revenu inférieur à 20 387 euros, continueront à survivre avec un reste à vivre de moins de 500 euros par mois et continueront à ne pas espérer la mise en place d'un quelconque dispositif municipal de solidarité dont j'avais souhaité l'avènement à travers la revendication d'un revenu municipal de solidarité.

M. LE MAIRE : Juste, deux petites précisions. Je ne parlerais pas de contrat de défiance avec le gouvernement, mais plutôt de contrat de surveillance mais qui n'est pas pour autant acceptable. Il y a eu des débats au parlement qui montraient effectivement que la grande majorité des groupes, plutôt républicains de cet hémicycle ne souhaitaient pas le retour aux accords de Cahors. Il y avait un consensus plutôt large. Effectivement, il y a le 49.3, un amendement qui passe et ce sont les contrats de Cahors qui reviennent, sans qu'on connaisse aujourd'hui réellement sur quel fondement ils vont s'adosser. Deuxième point, je ne peux pas accepter votre procès d'intention sur les subventions au CCAS. Vous avez été écouté au

CCAS par Mohamed AZGAG, Karine SCHMID et Virginie TALMON qui y siégeaient sur le plan de pauvreté mis en place par les services. Je rappelle que dans une année budgétaire, il y a aussi deux autres rendez-vous, que sont le budget supplémentaire et la décision modificative. Nous ne ferons pas de choix financier sur le dos de nos concitoyens qui sont le plus en précarité.

M. AUFFRET : Je note un changement de format entre le débat d'orientations budgétaires de 2021 et celui de 2022. Nous sommes passés de 32 à 19 pages de présentation. Nous devons donc nous positionner sur des éléments moins nombreux et je le regrette.

M. LE MAIRE : Je pense que l'année dernière, il y avait beaucoup plus de petites opérations. Là, quand nous parlons d'un musée à 17M€, d'un groupe scolaire à 10M€, vous avez moins de petites opérations. Ceci explique peut-être cela. Nous essayons d'être concis.

M. AUFFRET : Je note aussi que la ville résiste très bien au choc inflationniste. L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, la hausse des prix de l'énergie, l'augmentation du coût des matières premières n'affectent que modérément les dépenses de fonctionnement de la ville (+4,6%). Et les recettes de fonctionnement (+3,6%) compensent assez largement cette hausse. La ville bénéficie à plein de la revalorisation des bases et du dynamisme toujours élevé des produits de mutation. Tant mieux. Cette présentation d'une commune finalement peu impactée par l'inflation est néanmoins trompeuse. Tout est dans la stabilité de certains chiffres, plus particulièrement des « autres charges courantes. » L'enveloppe de subventions aux associations, la subvention au CCAS, la participation aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles privées demeurent stables. En d'autres termes, cette stabilité des comptes s'opère en économisant sur les associations et le CCAS. C'est un choix politique que j'aurais préféré voir plus précisément explicité. Car en effet, pour maintenir les subventions aux associations et au CCAS, à un même niveau compte-tenu de l'inflation, c'est-à-dire qu'il fallait les augmenter. Mais pour cela, vous auriez dû soit recourir à l'emprunt, soit augmenter les impôts. Vous avez préféré pénaliser associations et CCAS. Cela peut s'entendre mais dans ce cas, j'aurais préféré que ce soit plus explicite. Une inflation nécessite de faire des choix forts et parfois douloureux. Pour ma part, au vu des chiffres et de la situation sociale actuelle, ce choix ne me paraît pas totalement dénué d'intérêt. Mais, il mérite de plus amples explications et plus de transparence. Dernier point, aussi mentionné par M. LE MESTRE et également M. RIOU, l'endettement. A l'heure du pétrole pas cher, M. THEPAUT, c'est évidemment aujourd'hui qu'il faut en acheter. C'est d'ailleurs ce qu'a fait l'Etat en multipliant les émissions de dettes en début d'année avant l'augmentation des taux.

M. THEPAUT : Sur ce reproche : l'argent n'était pas cher, il fallait emprunter, il fallait en profiter. Savez-vous pourquoi le gouvernement a choisi d'introduire au dernier moment un amendement pour limiter les dépenses des collectivités ? Parce que la somme déposée par les collectivités était si importante qu'il y avait un magot à prendre. Nombreuses collectivités, ce n'était pas notre cas, ont choisi de s'endetter alors qu'elles n'en avaient pas besoin.

M. AUFFRET : C'est justement cela le débat : nous n'en avons pas besoin. Nous aurions pu emprunter pour construire, soutenir, transformer et vous avez géré avec grande parcimonie. Vous étiez sollicités par les entreprises pour soutenir l'installation de maisons d'assistantes maternelles, par l'association vélotative pour construire plus d'équipements pour le vélo, par les associations sportives pour moderniser les salles de sports, par tout un chacun, pour revoir une voirie vieillissante. A tous, vous avez répondu en délayant, en modérant les ardeurs, en délayant parce qu'il faut une bonne gestion publique. Dans le même temps, nous nous désendettions de 30M€, soit quasiment 30% de notre endettement total. Cette gestion ultra-conservatrice est une hérésie. Et c'est les Vannetais qui paient l'addition avec les difficultés à placer un enfant, des trottoirs défoncés, des salles de sport à la fraîche. C'est

donc, à mon sens, du gâchis.

M. UZENAT : S'il y a un point sur lequel nous pouvons nous rejoindre, ce sont en effet les incertitudes que nous n'avons jamais connues aussi élevées en tout cas depuis que je siège dans ce conseil municipal. Donc, de ce point de vue-là, je pense que nous pouvons essayer d'afficher des chiffres les uns les autres concernant l'inflation, concernant le taux d'intérêt, concernant la croissance, je crois que nous avons des tendances qui se dessinent mais malheureusement, nous ne sommes sans doute pas au bout de ces processus. Et même si nous espérons toujours que le retournement de conjoncture n'aura pas lieu où sera limité, malheureusement, il est à craindre que des jours plus compliqués s'annoncent pour notre pays, pour nos territoires et pour les habitants les plus précaires parce que ce sont toujours ceux-là qui trinquent les premiers et le plus fortement. S'agissant de l'autonomie financière et fiscale parce que vous l'évoquez en introduction de ce document d'orientation budgétaire, je crois qu'il est important même si au moment de l'écriture, vous évoquiez la remise en cause de ce dispositif, il a été en effet réintroduit de façon assez autoritaire, je pense que nous pourrions en convenir quelles que soient nos sensibilités par le gouvernement dans le cadre de la procédure budgétaire avec la mise en application du 49.3. Donc c'est le retour de ce désormais fameux pacte de confiance qui en effet n'a jamais aussi mal porté son nom nous en sommes les uns les autres d'accord. J'avais eu l'occasion de l'évoquer lors de la présentation du vœu sur l'énergie au cours du dernier conseil municipal. Le fait même parce qu'à priori c'est bien cette disposition qui demeure, de vouloir limiter les dépenses des collectivités en deçà de l'inflation 0,5 points à priori en dessous de l'inflation. Dans un contexte d'inflation historiquement élevée, de remontée des taux d'intérêt, encore une fois quand nous faisons la comparaison avec les contrats de Cahors, dans un contexte avec des taux d'intérêt quasi nuls, voire négatifs et l'inflation extrêmement faible, le coût pour les collectivités, le coût dans tous les sens du terme, sera bien plus élevé et cela porte une atteinte une nouvelle fois sans précédent à l'autonomie fiscale et financière qui est mise à mal depuis tant d'années. Je voulais malgré tout aussi revenir sur la forme de ce document.

M. LE MAIRE : Je suis désolé de vous couper mais je ne peux pas m'en empêcher de me réjouir de voir que quand sous sommes dans un exécutif comme vous l'êtes maintenant au conseil régional effectivement, nous avons une lecture beaucoup plus objective d'un budget même si vous êtes dans l'opposition municipale, face aux difficultés auxquelles toutes les collectivités sont confrontées. J'apprécie pour le moment, la mesure de vos propos.

M. UZENAT : C'est quoi le changement par rapport aux propos que j'ai pu tenir pas le passé ?

M. LE MAIRE : Vous étiez très vindicatif, etc contre la gestion de la ville.

M. UZENAT : Mais il ne vous aura pas échappé, si vous faites référence notamment aux débats relativement enflammés que nous avons pu avoir sur notamment la dette de la ville au moment du tunnel de Kérino ou encore de l'effort demandé aux collectivités locales en 2014 - 2015. Je ne renie absolument rien des propos que j'ai pu tenir à l'époque. Le contexte n'avait strictement rien à voir.

M. LE MAIRE : Je me réjouissais juste de vos propos M. UZENAT.

M. UZENAT : Vous comparez des choses qui ne sont pas comparables. Une période où il n'avait pas eu d'épidémie, pas de guerre en Europe, il n'y avait pas d'inflation. Moi je veux bien qu'on dise : regardez la situation maintenant vous tenez des propos différents. La situation a singulièrement évolué et encore une fois entre la Région et le bloc communal, sur ce sujet l'autonomie fiscale et financière, même si globalement la tendance ne va pas dans le sens, nous ne sommes pas logés à la même enseigne. Tout ça pour dire que je voulais revenir

au document en tant que tel. Je vous avoue que j'ai été très surpris. Moi je serais un petit peu plus affirmatif. Je pense même que c'est 50 % de moins de contenu, je ne parle pas en nombre de pages, par rapport au précédent débat d'orientation budgétaire. Donc c'est très étonnant et nous le voyons sur un certain nombre de points, le degré de précision est infiniment moindre et cela nuit, de notre point de vue, très clairement à l'intérêt de ce débat d'orientation budgétaire. Par ailleurs, j'observe, j'ai peut-être été le seul, un certain nombre de coquilles, nous les avons rectifiées par nous-mêmes, mais, page 11 le chapitre zéro 11 charges à caractère général fixées à 13,43 mille €, je pense que c'est millions. Page 12, là cette fois-ci, c'est l'inverse, les dépenses d'investissement à 30,9 millions de milliers d'euros donc milliards d'euros alors c'est très ambitieux. Dépenses d'investissement, alors qu'en réalité ce sont des dépenses d'équipement. De la même façon, financement de l'investissement, nous sommes à 15,6 mille €. Donc j'ai cru comprendre que les ratios étaient dégradés, par rapport à l'année dernière mais sans doute pas de cette ampleur-là. Au-delà de l'aspect formel, le sentiment que nous en avons M. le Maire, c'est que le bouleversement du calendrier par rapport au calendrier budgétaire des années précédentes, a de notre point de vue un impact quand même sur la qualité du document produit pour ce conseil municipal. Finalement sur la stratégie financière et budgétaire de la ville, très peu d'informations, sur les investissements encore moins. Lors des précédents débats d'orientation budgétaires, vous pouviez dire qu'il y avait de petites opérations mais il y en avait des significatives aussi. Là, nous n'avons quasiment rien. Je note même que les journaux ont été capables de proposer plus de détails que ce qu'il y avait dans les délibérations. Donc il y a eu un communiqué de presse complémentaire qui leur a été fourni. J'ai comparé les articles qui sont sortis, il y a des éléments qui ne figurent pas dans le document notamment sur la partie investissement. Donc je vais faire avec les éléments qui nous ont été communiqués. Sur les charges de personnel qui connaissent une hausse, là aussi avec une correction à apporter parce que vous annoncez 46,7 millions d'euros et je m'étonnais en fait de ces 3 millions d'écart avec l'année passée, parce que nous n'étions pas sur une hausse de 4,8 % mais de plus de 7 %. Heureusement, cette présentation dit bien que ce n'est pas 46,7 mais 45,7 millions d'euros. Donc cette fois-ci nous sommes dans l'épure. Évidemment, l'évolution de ces dépenses est liée notamment aux décisions gouvernementales mais nous estimons qu'elles vont dans le bon sens après des années de gel et qui ont pénalisés très durement le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique. Toujours dans les dépenses de fonctionnement, vous annoncez conforter l'action du CCAS alors qu'il s'agit en réalité d'une stabilité de la subvention. Nous l'avons regretté à plusieurs reprises au cours des dernières années, mais encore plus aujourd'hui alors que l'inflation frappe fortement et encore plus fortement les plus précaires. Systématiquement la réponse que vous nous faites : en cours d'année, nous pouvons ajuster. Sauf que les ajustements n'interviennent pas et que l'ambition politique, ça fait écho aux débats que nous avons tout à l'heure en matière de lutte contre la pauvreté, d'accompagnement des familles monoparentales, mériteraient justement des moyens supplémentaires, pas des moyens pour des moyens mais des moyens au service d'une politique très volontariste. Sur la police municipale, je profite aussi de ces débats d'orientations budgétaires pour vous faire remonter des éléments du terrain où, notamment la police municipale serait systématiquement, en tout cas très régulièrement absente d'un certain nombre de quartiers, quartiers plutôt périphériques de notre ville, quartiers plutôt résidentiels, alors que les éléments d'incivilité ou de délinquances du quotidien sont malgré tout présents voire en augmentation. En tout cas, ce sont les retours d'habitants. Donc il est souhaitable, je l'espère, dans le cadre du renforcement des effectifs, qui va s'accélérer, en tout cas nous le demandons une nouvelle fois, de pouvoir veiller à ces équilibres de couverture territoriale au sein de notre ville. Sur le sujet de l'éducation, revenir sur le vœu que nous avons déposé donc j'espère qu'il sera examiné lors de la prochaine commission prévue à la fin du mois parce que nous avons pris la décision de le renvoyer en commission lors du dernier conseil. Nous n'avons pas eu de nouvelles depuis. Mais j'espère que ce sera le cas.

M. LE MAIRE : Oui, il sera à l'ordre du jour de la prochaine commission ASSJEVQ.

M. UZENAT : Avant d'évoquer le logement, je voudrais revenir pour faire écho à l'intervention de mon collègue Franck POIRIER, sur le sujet des énergies renouvelables, plus globalement de la politique de la ville en matière de développement durable, d'éco responsabilités. Là une nouvelle fois, nous estimons que nous ne sommes pas au rendez-vous de ces énergies renouvelables qu'il faut massivement développer, parce qu'il y a la hausse des coûts de l'énergie. D'une certaine manière, nous pouvons le voir comme une opportunité parce que nous le savons que la tendance ira vers des coûts d'énergie extrêmement élevés. Il faut donc renforcer notre autonomie énergétique et décarboner nos sources d'énergie. J'en profite pour regretter dans le rapport de développement durable comme là, l'absence d'objectifs concrets de trajectoire sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Sur la place Maurice Marchais, j'ai cru comprendre que vous annonciez une végétalisation pour début 2023. Nous n'avons pas eu d'information, il n'y a pas eu de concertation sur ce sujet. Mais est-ce que nous pourrions avoir des informations concrètes avant que les engins de chantier n'interviennent ? Et puis pour terminer sur le sujet du logement, sujet ô combien important qui est régulièrement au cœur de nos débats, je voudrais vous faire part de notre surprise finalement s'agissant des annonces que vous avez pu faire, je pense en particulier à l'allée de Limoges où là, je vous avoue que nous considérons que la ville est à rebours de ce qu'il convient de faire. Encore une fois, je ne sais pas si les informations qui ont été rendues publiques sont les bonnes. Je voudrais rappeler ici que ce qui est annoncé : c'est 200 logements avec 65 % de logements en accession libre, 25 % en bail réel solidaire via l'office foncier solidaire, 10 % seulement de logements locatifs sociaux. Deux tiers pour l'accession libre, nous considérons au-delà même du projet, il faudrait que nous puissions encore une fois avoir les éléments sur la table, que c'est tout l'inverse qu'il faut faire aujourd'hui. Ces deux tiers de logements accessibles entre les logements locatifs sociaux et les logements couverts par un bail solidaire, ces deux tiers, ce n'est pas un tiers comme proposé-là et encore une fois, ce ne sera pas suffisant. Il faut changer de logique, élever le curseur d'ambition. J'en profite à nouveau pour regretter le fait que tous ces fonciers qui ont été évoqués, c'est aussi le cas du boulevard Monsabert, tous ces terrains-là sont confiés à des promoteurs avec visiblement des conditions d'attribution en terme d'exigence sociale qui nous semblent notoirement insuffisantes et ça permet de faire le lien avec les droits de mutation. Vous annoncez une contraction de ces droits de mutation à hauteur de 4,5 millions, une baisse d'environ 10 %. Mais même avec cette baisse, nous sommes sur la moyenne annuelle des trois dernières années. Donc il y a une baisse certes, mais nous restons à un niveau historiquement élevé quand nous comparons au mandat précédent. Donc la ville, malgré la conjoncture, dispose de recettes. La volonté politique, c'est la clé du sujet en matière de logement. Là, nous considérons, que ces annonces ne vont pas dans le bon sens mais vont à rebours de ce qu'il faudrait faire pour rendre notre territoire accessible, notamment aux ménages des classes moyennes et des classes populaires.

M. LE MAIRE : 35% de logements sociaux, j'estime que ce n'est pas une proposition au rabais.

M. UZENAT : Non, ce ne sont pas logements sociaux, ce sont des logements accessibles.

M. LE MAIRE : Le BRS c'est du logements social M. UZENAT.

M. UZENAT : Ce n'est pas la même chose. Le BRS vous achetez, le logement locatif social, vous louez.

M. LE MAIRE : Je rappelle M. UZENAT que 80% de nos concitoyens sont éligibles au logement social. Donc il y a des gens qui sont éligibles au logement social et qui peuvent acheter M. UZENAT.

M. LE MESTRE : Ce débat, vous avez raison de le rappeler Monsieur THEPAUT, s'inscrit dans un contexte national et international très particulier, conduisant à une nécessaire double transition écologique et sociale. Et ce contexte rend en effet l'environnement économique et budgétaire particulièrement incertain, ce qui ne facilite pas l'élaboration de ce budget mais sans doute rend ce dialogue plus utile encore. Reprenons les grandes orientations que vous mentionnez dans votre projet. Il semblait y avoir plus d'informations dans le diaporama que dans le document. Du côté financement, si vous proposez une « stabilité fiscale », avec des taux d'imposition qui restent inchangés, n'oublions pas que les bases continuent d'augmenter et que les taxes foncières payées par les vannetais s'en ressentent évidemment et parfois intensément. L'endettement reste limité mais nous pourrions peut-être regretter, ça déjà été dit, que devant la hausse des taux actuelle et sans doute future nous n'ayons pas davantage eu recours à l'emprunt « bon marché » ces dernières années. Car des ressources financières importantes sont aujourd'hui nécessaires pour faire face à l'inflation et la crise énergétique qui fragiliseront encore davantage les plus démunis ainsi que sur un tout autre plan l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Coté investissements, nous ne pouvons que nous réjouir du budget consacré à l'action culturelle ou encore aux transports en commun en site propre qui devra toutefois être ambitieux pour permettre de retrouver une circulation plus fluide dans et autour de notre ville. Et ne négligeons pas pour autant la poursuite du développement des pistes cyclables. Ce domaine du transport illustre, entre autres, la nécessaire coopération entre la Ville et l'Agglomération pour rechercher partout où c'est possible les synergies et les économies qui pourraient en découler. La gestion de l'urbanisme pourrait en être un autre, l'accès au logement demeurant un point noir de notre territoire. Nous devons aussi continuer à investir dans les bâtiments ou éclairages municipaux (isolation modernisation, domotique...) afin de montrer le chemin à suivre en matière de sobriété écologique et de développement des énergies renouvelables. On pourra regretter, alors qu'une des grandes orientations de ce budget est de conforter l'action sociale du CCAS, ce qui en cette période de difficulté économique et sociale est souhaitable et même nécessaire, que l'on doive se contenter d'une subvention « simplement » reconduite à hauteur de 1 876 K€. Mais, j'ai bien pris note de votre retour.

M. LE MAIRE : Même si je ne nie pas qu'il y a des gens qui sont en précarité voire en très grande précarité dans notre commune, je rappelle les chiffres de la CAF et du département à l'appui, que le nombre d'allocataires RSA a baissé de près de 15% en 2 ans dans la ville centre.

M. LE MESTRE : C'était juste l'affichage en terme de maintien de subvention pour un élément qui semblait prioritaire. Je ne mets pas en cause évidemment les chiffres que vous évoquez. Enfin sur la forme, notre souhait en début de mandature de disposer d'une PPI ne peut que nous amener à vous soutenir dans votre volonté de poursuivre une gestion pluriannuelle des engagements financiers.

M. THEPAUT : Sur le contenu de ce qui vous a été communiqué par rapport aux années précédentes, je pense qu'on est revenu à l'orthodoxie de ce débat. C'est-à-dire qu'il intervient plus tôt et il se concentre sur les éléments politiques alors qu'effectivement dans les années précédentes, nous vous fournissions presque la copie du budget qui allait être présenté quelques semaines plus tard. Là nous sommes plus sûr de l'orthodoxie, c'est-à-dire qu'on se concentre sur des grandes lignes, sur les lignes politiques structurantes du budget. Je vais revenir sur l'endettement parce que la réponse que j'ai faite tout de suite à M. AUFFRET, c'est qu'effectivement, ça ne sert à rien d'emprunter si nous laissons l'argent dans la caisse. Alors si maintenant, nous le dépensons, si tout le monde a ce réflexe-là, et bien, qu'est-ce qui se passe ? Une forte demande auprès de qui ? Des artisans, des entreprises et des prestataires. A quoi conduit une forte demande sans augmentation de l'offre ? Elle conduit à de l'inflation et c'est bien pour ça qu'aujourd'hui, les autorités monétaires augmentent les

taux d'intérêt, c'est pour réduire la masse monétaire parce que l'augmentation de la masse monétaire, elle est inflationniste. Donc voilà pourquoi nous n'empruntons pas parce que nous n'aurions pas les prestataires pour réaliser les projets. Donc nous adaptons nos projets à l'endettement et à ce qui nous permet de continuer d'avoir notre trajectoire d'investissement. Ça ne sert à rien d'investir plus. Et pour terminer sur les recettes, effectivement, contrairement à d'autres collectivités, nous avons des recettes qui ne dépendent pas de l'Etat et que nous pouvons maîtriser. Effectivement la taxe foncière est le produit d'un taux et d'une base. Je ne nierai pas que notre produit va sans doute augmenter l'année prochaine parce que les bases vont je pense, être réévaluées de façon assez conséquente. Nous parlons de 7%. En plus nous avons une augmentation de la base physique, c'est-à-dire qu'il y a plus de constructions, il y a plus de gens qui payent de l'impôt foncier. Donc voilà en fait les structures de notre budget, nous aurons des dépenses supplémentaires, nous aurons des recettes supplémentaires. Néanmoins il faut rester prudent et avoir une gestion avisée et pas une politique de marche en avant en faisant peser sur les générations futures nos investissements d'aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole à M. RIOU, puis M. AUFFRET, puis M. UZENAT. Le temps de parole a toujours été libre ici, il n'est pas minuté. Mais ça serait bien que sur un sujet, il n'y ait qu'une prise de parole par groupe. Deux interventions dans un groupe de quatre élus pour ne pas arriver à la même conclusion, ça peut laisser pantois.

M. RIOU : Je laisserai à M. AUFFRET la réponse à l'étonnante analyse de M. THEPAUT. Si je pousse la logique jusqu'au bout, finalement pour qu'il n'y ait pas d'inflation, il faudrait ne rien commander du tout. C'est hallucinant. Je reviens juste sur le CCAS et c'est juste une remarque par rapport à ce que vous avez dit. Oui effectivement j'ai bien travaillé avec le CCAS et je m'en réjouis et je ne peux que me féliciter de la qualité du travail qui a pu être mené en particulier dans le plan de lutte contre la pauvreté et la précarité, j'insiste sur les deux et j'en félicite les services, j'en suis absolument ravi. Le problème c'est que les services fonctionnent par rapport à la politique qui a été définie ici et un budget qui lui a été alloué. Et dans cette politique, c'est ce que je voulais souligner, n'a pas été retenu ce que j'avais proposé il y a un an et que je repropose, à savoir la mise en œuvre d'un revenu municipal de solidarité pour prendre en compte la situation des vannetais dont j'ai chiffré moi à plus de 10 000, qui vivent aujourd'hui avec un reste à vivre de moins de 500 €. Ce chiffre n'est pas contesté par les services, c'est quelque chose dont nous ne pouvons pas nous satisfaire aujourd'hui surtout quand nous savons dans quelle situation financière favorable, M. THEPAUT merci, nous nous trouvons.

M. AUFFRET : Deux choses : une sur l'analyse de M. THEPAUT concernant l'inflation et le fait de ne pas utiliser d'emprunt parce que ça pourrait nourrir l'inflation. Dans ce cas je pense qu'il faut carrément ne plus investir du tout aujourd'hui. Avec une très forte inflation, ça pourrait limiter l'inflation d'aujourd'hui. M. THEPAUT, vous avez tout à fait raison. C'est un raisonnement donc par l'absurde. Deuxième chose concernant les prises de parole de groupe. Je ne connaissais pas cette règle.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une règle, c'est un usage.

M. AUFFRET : Et bien les usages, ça se change, et par ailleurs je ne suis pas du tout d'accord avec vous. M. LE MESTRE sera d'accord avec moi, les conclusions sont tout à fait les mêmes, donc je suis surpris de vous entendre dire l'inverse.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris le même message M. AUFFRET.

M. UZENAT : Très rapidement, quand vous dites que nous sommes revenus à l'épure du débat ou du rapport d'orientation budgétaire, je suis vraiment en désaccord. Epure, ce n'est

pas le cas sur la forme, j'ai eu l'occasion de le démontrer. Et encore une fois, quand je lis par exemple dans la presse aujourd'hui que la rue de Strasbourg va bénéficier d'une intervention de la collectivité, à aucun moment, ce point n'est mentionné. Alors, on retrouve les 16,4 millions dédiés au développement et à l'aménagement urbain, alors allez savoir les projets qui peuvent être compris dedans, moi je suis bien en incapacité de le faire. Juste une ligne avant, le renouveau urbain ne sera pas oublié par les opérations de voirie structurante avec une coquille là à nouveau. Mais comme les opérations de transport en commun en site propre, nous ne savons pas ce qui est fait, quelle priorité est donnée, quel volume. Nous imaginons bien que ce sont des travaux qui vont être engagés sur plusieurs années. Donc tout ça pour dire que sur les éléments politiques, au-delà des quelques principes de gestion mais qui se retrouvent systématiquement conformes d'une année à l'autre, les éléments politiques, ce qui va faire la particularité de cette année 2023 en dehors du contexte inflationniste et des incertitudes sur lesquels nous sommes revenus, ces grandes lignes budgétaires, je suis désolé mais je ne les vois pas. Sur les investissements, vous annoncez quand même un montant conséquent pour les dépenses d'équipement, 30 millions d'euros, nous avons six lignes qui expliquent cette ventilation.

M. LE MAIRE : Cela a été présenté en commission avec un chiffrage.

M. UZENAT : Votre adjoint a apporté un élément de précision important en évoquant la taxe foncière et la dynamique que nous pouvons connaître, alors vous reprendrez peut-être la parole pour expliquer que c'est parce que c'est David ROBO, Maire de Vannes, que les gens viennent habiter à Vannes mais en réalité, nous le savons la dynamique de la taxe foncière, votre adjoint l'a bien expliqué,

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit ça M. UZENAT. J'ai dit que c'était l'action municipale qui faisait que les gens venaient habiter à Vannes. Je n'ai jamais dit David ROBO.

M. UZENAT : Il n'y pas uniquement l'action municipale M. le Maire et votre adjoint tout à l'heure l'a parfaitement démontré en expliquant que l'augmentation des bases notamment sur leur partie physique permettait justement à la ville de bénéficier d'une dynamique fiscale très significative. Tout ça pour dire que sur les éléments politiques et grandes lignes dans ce rapport d'orientation budgétaire, nous espérons que celui de l'année prochaine, encore une fois nous pouvons mettre ça sur le changement de méthode, de changement de calendrier, nous retrouverons un degré d'exigence et sur le fond et sur la forme qui nous permettra d'avoir un véritable débat d'orientation budgétaire. Parce qu'encore une fois, j'ai vérifié les articles qui sont sortis par exemple, on annonce 46,7 millions de charges de personnel alors que nous sommes à 45,7.

M. LE MAIRE : M. UZENAT, ne croyez pas la presse, croyez les documents envoyés par le Maire.

M. UZENAT : Oui je le crois parce qu'en effet c'est 46,7 sauf que c'est 45,7. Sur la slide qui a été présentée c'est 45,7. Nous sommes 2 millions au-dessus et pas 3 millions par rapport à l'année passée. Puis deux derniers points, sur le RSA, vous expliquez en effet qu'il y a une baisse. Je vous invite collectivement à être extrêmement prudent sur ces indicateurs parce que nous savons qu'il y a un non-recours très important, qu'il y a une pauvreté, un non-recours au droit extrêmement important, au niveau national, pas spécifiquement sur notre territoire mais le démontre. Il y a une pauvreté invisible aujourd'hui qui se développe, une précarité que nous ne voyons pas, que nous sommes capables de capter et je le dis en regardant les différents acteurs, élus et agents notamment du CCAS qui font un travail important mais nous avons cette précarité aujourd'hui avec des gens qui s'enfoncent dans la pauvreté et que nous ne voyons pas. Donc je vous incite sur les indicateurs à être très prudent. Et dernière remarque sur le propos de votre adjoint parlant de marche en avant et

de faire peser sur les générations futures une politique d'investissement qui serait à priori, selon vos termes, déraisonnable. Moi je vous invite, en tout cas dans les propos que nous avons tenus, nous avons été très clairs à être fidèle à ce que nous avons pu dire. Quand nous parlons notamment d'action extrêmement forte sur les énergies renouvelables, c'est tout l'inverse. Certes c'est une politique qui est budgétairement financièrement très lourde, qui aura des impacts parce que si nous empruntons, il faudrait là pour le coup, il aurait fallu d'ailleurs le faire beaucoup plus tôt que ce soit sur le changement de chaudière, pour passer aux biomasses, etc. mais ces investissements évidemment sont financièrement lourds, s'amortissent sur plusieurs années. En tout état de cause, ces décisions seront bénéfiques aux générations futures. Donc là nous parlons bien d'investissement d'avenir, c'était une expression utilisée parfois un peu à tort et à travers, ce sont ces investissements là qu'il faut cibler. Parce qu'aujourd'hui nous en avons besoin face à l'explosion des coûts, face à l'urgence des transitions, qu'elles soient écologiques et sociales. Donc nous attendrons maintenant le détail de la maquette budgétaire parce que nous aurons sans doute plus d'informations, nous l'espérons, lors du conseil du 5 décembre mais en tout état de cause sur ces orientations pour l'instant, nous estimons que la ville n'est pas au rendez-vous, loin de là.

M. LE MAIRE : ça fait plus d'une heure que vous cherchez le million qui manque. Il s'agit du budget annexe des restaurants. Donc il n'y a pas de coquille. C'est bien le budget annexe des restaurants qui fait que nous passons à 46,7 millions et non pas 45,7 millions.

M. UZENAT : Donc ce n'est pas une hausse de 4,8% alors ?

M. LE MAIRE : Non. J'ai fait une conférence de presse ce matin et j'ai annoncé que les frais de fonctionnement de la collectivité augmentaient de 3 %.

M. UZENAT : Donc si nous sommes à 46,7 millions, nous sommes à plus de 7,1 %.

M. LE MAIRE : Uniquement sur la masse salariale, sur le chapitre 012.

M. UZENAT : Entendu.

Fin de séance : 20 h 28

PREND ACTE

DELIBERATION

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

DECISIONS DU MAIRE PRESENTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

~~~~~

1. Régie de recettes Cimetières Régie n°213
2. Vannes Photos Festival 2022 - Prix de la Ville de Vannes
3. Animations de Noël - Location de chalets



## DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes,

**VILLE DE VANNES**

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Finances

FINANCES

**Régie de recettes**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**CIMETIERES**

**Régie n°213**

Vu les articles R1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 1964 instituant une régie de recettes pour les besoins des cimetières,

Vu la décision du Maire en date du 28 septembre 2012, portant modification à la décision de création de la régie de recettes Cimetières,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 4 octobre 2022,

**Compétence n° : 7**

### **DECIDE**

**Article 1 :**

L'article 5 de la décision susvisée du 28 septembre 2012 est modifié de la manière suivante :

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Chèque
- Carte bancaire



**Article 2 :**

L'article 8 de la décision susvisée du 28 septembre 2012 est modifié de la manière suivante :

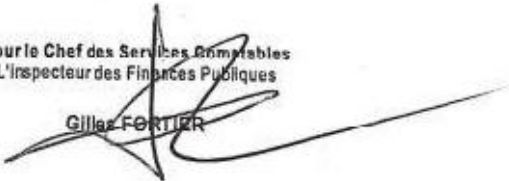
Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à la somme de 12 000 euros.

Le montant maximum de l'encaisse « consolidé » consentie au régisseur est fixé à la somme de 25 000 €.

Vu pour avis conforme,  
Le chef des services comptables  
De Vannes Municipale,

Pour le Chef des Services Comptables  
L'Inspecteur des Finances Publiques

Gilles FORTIER



VANNES, le 4 Octobre 2022

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Emmanuel GROS

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le            :

# DELIBERATION



## DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes

**VILLE DE VANNES**

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration Pôle Animation

POLE ANIMATION  
Direction Evènementiel

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mars 2007 relative à l'attribution et la répartition du montant des prix aux lauréats des concours,

**Vannes Photos Festival 2022 -  
Prix de la Ville de Vannes**

**Compétence n° : 2**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

### **DECIDE**

**Article 1** : D'attribuer les prix suivants aux lauréats du concours photographique « VPF/Wipplay » organisé par la Direction de l'Évènementiel de la ville de Vannes, dans le cadre du festival « Vannes Photos Festival » de l'année 2022.

Ces prix seront distribués sous forme de cartes cadeaux, pour un montant global de 1 000€, répartis comme suit :

#### **Prix du JURY**

- 1er prix – M. Samuel Halbert : 300 €
- 2ème prix – M. Aurélien Delafond : 200 €

#### **Prix du PUBLIC**

- 1er prix – M. Alis Bouyer : 300 €
- 2ème prix – M. Tiffany Slive : 200 €

VANNES, le 26 octobre 2022

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Emmanuel GROS

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le :





# DELIBERATION

## DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes

**VILLE DE VANNES**

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration Pôle Animation

EVENEMENTIEL

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Animations de Noël - Location de chalets**

**Compétence n° : 2**

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2021 relative aux tarifs, dont ceux relatifs aux animations de Noël,

### **DECIDE**

**Article 1** : Qu'il y aura lieu d'appliquer aux commerçants, pour les animations de Noël organisées du 16 décembre 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs suivants :

- Location de chalets de 8m<sup>2</sup> : 72,60 €/jour en plein tarif et 36,30 €/jour en tarif associatif. Gratuité pour les activités associatives non commerciales ou partenariats spécifiques.
- Forfait électricité : 5 €/jour.

VANNES, le 26 octobre 2022

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Emmanuel GROS

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le :

Seance du 14-11-2022  
On signe les membres présents :

|                       |  |
|-----------------------|--|
| ROBO David            |  |
| LE GUERNEVE Fabien    |  |
| THEPAUT Gérard        |  |
| JEAN Monique          |  |
| AZGAG Mohamed         |  |
| PENHOUE Christine     |  |
| ARS François          |  |
| LE PAPE Hortense      |  |
| GILLET Michel         |  |
| PÉLERIN Nadine        |  |
| BAKHTOUS Latifa       |  |
| LE BRUN Olivier       |  |
| DELATTRE Chrystel     |  |
| TALMON Virginie       |  |
| MAHE O'CHINAL Patrick |  |
| MANCHEC Armelle       |  |
| LALOUX Patrick        |  |
| RICHER Alain Michel   |  |
| ROUILLON Eric         |  |
| CLEQUIN Marie         |  |
| RIVERY Jean-Pierre    |  |
| BAROIN Violaine       |  |
| PAGE Jean-Jacques     |  |

|                        |  |
|------------------------|--|
| BODIGUEL Annaïck       |  |
| KERMORVANT Patrice     |  |
| LE HENANFF Anne        |  |
| D'ABOVILLE Frank       |  |
| SCHMID Karine          |  |
| HUGÉ Maxime            |  |
| GICQUEL Vincent        |  |
| DEVOILLE Pascale       |  |
| KERGUERIS Elen         |  |
| BOEDEC Claire          |  |
| MENIER Marc-Antoine    |  |
| LE TUTOUR Catherine    |  |
| POIRIER Franck         |  |
| LE MOIGNE Christian    |  |
| BERTHIER Sandrine      |  |
| DUMAS Laetitia         |  |
| UZENAT Simon           |  |
| AUFFRET Guillaume      |  |
| LE MESTRE Patrick      |  |
| MONNET Odile           |  |
| KERGOSIEN Marie-Noëlle |  |
| RIOU François          |  |